

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX
5-6 décembre 2022

Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022

Présidence :	Mme Catherine Ducrest
Conseil général :	49 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s (selon liste des présences annexée)
Excusé :	M. Sylvain Monney
Conseil communal :	M. Julien Gremaud, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic, Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, José Nieva et Fabien Schafer

Il est 19h30 quand la présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance. Elle adresse également ses félicitations à M. Pascal Cudré-Mauroux, élu au Conseil communal dès le 1^{er} janvier 2023.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 21 novembre 2022 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 25 novembre 2022 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un.e membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022
2. Révision partielle des règlements communaux sur les eaux
 - 2.1 Règlement relatif à la distribution d'eau potable
 - 2.2 Règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux
 - 2.3 Réponse à la proposition du Conseil général du 30 mars 2021
3. Plan financier 2023-2027 de la Commune de Gibloux – information
4. Budget 2023 de la Commune de Gibloux
 - 4.1 Budget du compte de résultats
 - 4.2 Budget des investissements – crédits d'engagement
 - 4.2.1 Vuisternens-en-Ogoz – stand de tir – remplacement des cibles
 - 4.2.2 Estavayer-le-Gibloux – interventions diverses sur le centre scolaire
 - 4.2.3 Farvagny-le-Grand – réfection intérieure de la salle de sport
 - 4.2.4 Développement du tourisme droux
 - 4.2.5 Farvagny-le-Petit et Farvagny-le-Grand – réfection de la Route de Fribourg
 - 4.2.6 Farvagny-le-Petit – aménagement zones 30 km/h
 - 4.2.7 Vuisternens-en-Ogoz – réfection du Chemin de la Scie
 - 4.2.8 Vuisternens-en-Ogoz et Rueyres-st-Laurent – réfection des routes et chemins agricoles subventionnés, tranche 2023
 - 4.2.9 Posat – canalisation de décharge du collecteur de la Route St-Jacques
 - 4.2.10 Achat de véhicules édilitaires
 - 4.2.11 Déplacement et aménagement de conduites diverses d'adduction d'eau
 - 4.2.12 PGEE Gibloux – optimisation

- 4.2.13 Travaux d'investigation sur les sites pollués
- 5. Budget 2023 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
 - 5.1 Budget du compte de résultats
 - 5.2 Budget des investissements – crédits d'engagement
- 6. Règlement des finances du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
- 7. Proposition de la Commission financière – Octroi d'une ristourne d'impôts sur l'année 2022
- 8. Informations et communications du Conseil communal
- 9. Informations et communications du Bureau
- 10. Divers

Mme Catherine Balmer, avec l'appui du cercle de Vuisternens-en-Ogoz Conformément à l'article 46 du règlement du Conseil général, Mme Balmer présente une motion d'ordre et demande que le point 2.3 « Réponse à la proposition de Conseil Général du 30 mars 2021 » devienne le point 2.1.

Les points 2.1 et 2.2 deviennent en conséquence 2.2 et 2.3.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022
- 2. Révision partielle des règlements communaux sur les eaux
 - 2.1 Réponse à la proposition du Conseil général du 30 mars 2021
 - 2.2 Règlement relatif à la distribution d'eau potable
 - 2.3 Règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux
- 3. Plan financier 2023-2027 de la Commune de Gibloux – information
- 4. Budget 2023 de la Commune de Gibloux
 - 4.1 Budget du compte de résultats
 - 4.2 Budget des investissements – crédits d'engagement
 - 4.2.1 Vuisternens-en-Ogoz – stand de tir – remplacement des cibles
 - 4.2.2 Estavayer-le-Gibloux – interventions diverses sur le centre scolaire
 - 4.2.3 Farvagny-le-Grand – réfection intérieure de la salle de sport
 - 4.2.4 Développement du tourisme droux
 - 4.2.5 Farvagny-le-Petit et Farvagny-le-Grand – réfection de la Route de Fribourg
 - 4.2.6 Farvagny-le-Petit – aménagement zones 30 km/h
 - 4.2.7 Vuisternens-en-Ogoz – réfection du Chemin de la Scie
 - 4.2.8 Vuisternens-en-Ogoz et Rueyres-st-Laurent – réfection des routes et chemins agricoles subventionnés, tranche 2023
 - 4.2.9 Posat – canalisation de décharge du collecteur de la Route St-Jacques
 - 4.2.10 Achat de véhicules édilitaires
 - 4.2.11 Déplacement et aménagement de conduites diverses d'adduction d'eau
 - 4.2.12 PGEE Gibloux – optimisation
 - 4.2.13 Travaux d'investigation sur les sites pollués
- 5. Budget 2023 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
 - 5.1 Budget du compte de résultats
 - 5.2 Budget des investissements – crédits d'engagement
- 6. Règlement des finances du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
- 7. Proposition de la Commission financière – Octroi d'une ristourne d'impôts sur l'année 2022
- 8. Informations et communications du Conseil communal
- 9. Informations et communications du Bureau
- 10. Divers

Décision :

Acceptez-vous la motion d'ordre déposée par Mme Catherine Balmer ?

La motion d'ordre est acceptée à la majorité évidente.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022**

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 ?

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Révision partielle des règlements communaux sur les eaux

Cette révision fait suite à une proposition du Conseil général du 30 mars 2021, portée par Mme Catherine Balmer du cercle de Vuisternens-en-Ogoz.

Présentation du dossier par M. Roger Berset

Petit historique concernant la proposition du Conseil général du 30 mars 2021 :

En 2019-2021, il a été fondé une commission communale pour traiter la révision des règlements de l'eau potable et de l'évacuation et l'épuration des eaux. Aucun consensus n'a été trouvé entre les membres de cette commission représentant Conseil général et les membres de cette commission représentant le Conseil communal.

Au début de la nouvelle législature 2021-2026, une commission eau a été créée avec la participation d'un représentant de chaque ancienne commune pour le Conseil général et de deux représentants du Conseil communal.

La réponse du Conseil communal se trouve aux points 6 et 7 du message qui vous a été adressé.

2.1 Réponse la proposition du Conseil général du 30 mars 2021

Mme Catherine Balmer, signataire de la proposition acceptée par le Conseil Général le 30 mars 2021

« Mes collègues signataires n'ont pas d'autre choix que de me laisser la parole, puisque je suis la seule de nous cinq à avoir le droit de m'exprimer dans le cadre de la séance de ce soir.

Je me réfère à l'article 17 de la loi sur les communes, qui dit que le Conseil communal doit se déterminer au sujet d'une proposition et soumettre sa réponse à l'assemblée pour décision. Le délai mentionné d'une année n'a pas pu être respecté, mais le Conseil communal a donné les informations et les raisons de ce retard. Le même article précise que la réponse à une proposition doit figurer au procès-verbal. Nous estimons donc que les conditions sont remplies.

Ainsi, nous prenons acte que les règlements qui sont présentés et soumis au vote aujourd'hui contiennent la réponse à la proposition acceptée le 30 mars 2021 par 44 oui, 0 non et 3 abstentions.

Nous prenons acte que le Conseil communal, appuyé par les membres de la commission de l'eau de cette deuxième législature n'a pas suivi plusieurs de nos demandes, les estimant trop «risquées» au point de vue financier. Nous respectons les compétences et le travail des personnes qui sont arrivées à ces conclusions.

Nous sommes conscients que les événements de ces deux dernières années ont révélé que la situation peut vaciller, et que l'eau peut devenir un problème du jour au lendemain, avec des conséquences financières qui n'auraient pas été, à priori, évoquées il y a deux ans.

Un changement ou une modification de règlement ne fait jamais que des heureux, et on peut s'attendre à des plaintes.

Lors de la vague d'indignation qui a suivi l'entrée en vigueur des règlements en 2016, nous pouvions en tant que membre du Conseil général, nous cacher derrière notre ignorance du sujet ou derrière le fait que les règlements avaient été présentés avec un certain nombre d'inexactitudes. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Chacune et chacun a pu étudier ces règlements, se renseigner auprès de son membre à la commission de l'eau. J'invite tous les membres du Conseil général à prendre leurs responsabilités et à se montrer solidaires. Soyons fermes sur certains points : la commune de Gibloux dispose d'eau, c'est un fait. Si celle-ci coule toute seule dans les ruisseaux, elle n'arrive pas toute seule à nos robinets, pas plus qu'elle n'arrive telle quelle à la Glâne après utilisation.

Si on vous propose une visite des captages, des réservoirs et des stations de pompage, je vous invite vivement à y participer, afin d'apprivoiser un tant soit peu l'énormité de l'infrastructure qui nous permet de disposer d'une eau de qualité. Dans la même ligne, celles et ceux qui ont visité la Station d'épuration ont certainement quelques images qui leur viennent à l'esprit quant à la destination des taxes relatives à l'épuration.

L'eau a un prix, et ce qui est scandaleux, ce n'est pas son prix actuel, mais le prix scandaleusement bas qui était pratiqué par certaines communes avant la fusion.

Le fait que chaque utilisateur puisse avoir un impact plus direct sur ses factures grâce au principe du consommateur-payeur est aussi à rappeler. Je ne vous dresse pas la liste des économies possibles. Je vous donnerai juste un exemple, vécu il y a quelques années dans la maison d'un de mes proches : alertés par une facture d'eau dans laquelle figurait une énorme augmentation de m3 consommés, nous avons cherché les causes, et avons remarqué plusieurs robinets aux joints usés, et au sous-sol, un WC peu utilisé dont la chasse d'eau coulait continuellement. Après réparation de ces causes de gaspillage, la consommation est redevenue normale.

Lors de l'assemblée du 30 mars 2022, alors que la réponse à la proposition était à l'ordre du jour, j'étais intervenue pour souligner que les membres du Conseil général n'avaient pas en mains les éléments nécessaires pour apprécier dans quelle mesure le Conseil communal avait pris en compte la proposition. Aujourd'hui, je dis oui, chacune et chacun a l'opportunité de se forger une opinion à ce sujet.

*Au moment d'aborder les points relatifs aux modifications des règlements de l'eau, je souhaite que les membres du Conseil général aient à cœur de poser les questions afin d'obtenir les réponses nécessaires à une décision responsable.
Je vous remercie de votre attention. »*

Discussion générale :

Aucune

La présidente rappelle l'ordre de délibérations pour ce point.

Il y aura une discussion article par article, pour les articles modifiés uniquement.

Si une modification est demandée pour un article, la proposition du Conseil communal sera soumise au vote en premier. En cas de refus, la proposition tiers sera votée. Ensuite il y aura un vote d'ensemble pour chacun des règlements.

2.2 Règlement relatif à la distribution d'eau potable

M. Roger Berset en relation avec le PowerPoint annexé

Exemple d'un rapport de quantité :

1m³ = 1'000 litres, 1 litre d'eau du robinet représente un millième du m³.

1 millième par rapport à un 1 litre d'eau représente 20 gouttes d'eau.

Autre élément, la relation du prix :

Deux bouteilles d'eau achetées de 0,5 litres coûtent CHF 2.10.

1 litre d'eau communale coûte CHF 0,0014.

Avec CHF 2.10 de l'eau en bouteille, l'on peut payer 1,55 m³ de l'eau que la commune livre, soit 1'550 litres.

La consommation d'eau moyenne en Suisse par habitant est de 160 litres/jour, 58,4 m³ /année. La commune de Gibloux consomme par habitant 140 litres/jour, 52,2 m³/année.

Quelques mots sur le circuit de l'eau potable :

Pour le canton de Fribourg, l'eau provient à 80% de la nappe phréatique dont le 20% est utilisé à partir des lacs et rivières. L'eau de Gibloux provient des sources qui est pompée, pour arriver ensuite au robinet.

Quelques mots sur le circuit des eaux usées :

Les eaux usées passent par la Step d'Autigny. Cette Step est en sous capacité par rapport à la quantité d'eau polluée envoyée. A moyen terme, en 2030, il y aura une nouvelle station d'épuration en collaboration avec celle de Romont.

Chez le propriétaire, l'eau potable arrive du réseau communal où se trouve également une borne hydrant et la distribution d'eau potable à l'intérieure de la maison. Les eaux usées repartent dans une conduite vers la Step. Certains propriétaires qui utilisent l'eau de pluie notamment pour les WC, par le biais d'un réservoir, seront exonérés de la taxe d'épuration selon le règlement présenté ce soir.

De plus, les responsabilités qui incombent aux distributeurs d'eau sont très importantes.

Les charges d'exploitation liées au règlement sur l'eau potable seront, pour le budget 2023, de CHF 606'400.- avec une attribution à la réserve du maintien de la valeur tributaire des taxes de raccordement.

Les charges d'exploitation liées au règlement sur les eaux usées, seront, pour le budget 2023 de CHF 879'000.-, nous sommes tributaires de la Step dont notre participation est de 52%. L'attribution à la réserve du maintien de la valeur est également tributaire des taxes de raccordement.

Les changements principaux apportés :

- Eau potable, taxe unique de raccordement

Pour un terrain mis en zone constructible, le tarif appliqué en 2022 est de CHF 16.-/m² de surface *indice brut d'utilisation du sol – aucun changement avec le nouveau règlement.

Pour les zones d'activité, le règlement actuel considère une taxe au m², le nouveau règlement mentionne un montant par rapport au coefficient de masse.

L'ancien règlement mentionne également une taxe de CHF 2'000.-/appartement supplémentaire, cette taxe sera abandonnée dans la révision.

- Eau potable, taxes d'exploitation

Les taxes d'exploitation doivent être payées par les m³ d'eau livrés, également une volonté de l'ancien Conseil général d'aller beaucoup plus vers le pollueur-payeur, de ce fait on arrive avec un tarif à CHF 1.50/m³.

- Eaux usées, taxe unique de raccordement

La révision propose une taxe unique de raccordement pour les surface en résidentiel de CHF 15.-/m² au lieu de CHF 20.-/m².

Concernant la taxation pour les entreprises, la taxe sera calculée selon le volume consommé.

Le règlement actuel parle d'équivalent habitant, la révision parle d'équivalent pièce habitable (nombre de chambre et salon défini par le RegBL).

- Eaux usées, taxe de base pour un fonds situé dans la zone à bâtir, hors zone à bâtir
Des nouveaux chiffres sont également proposés.

- Eaux usées, taxe d'exploitation générale

Le tarif prévu pour 2023 est de CHF 1.80/m³, jusqu'à ce jour, il était de CHF 1.70/m³.

Concernant la taxe de base, le révision mentionne une nouvelle taxe sur la consommation par m³, CHF 1.-/m³.

Présentation du tableau de comparaison :

	EP	EU	Total
Belmont-Broye	3,15 / m ³	3,45 / m ³	6,60 / m ³
Givisiez	1,50 / m ³	1,40 / m ³	2,90 / m ³
Châtel St Denis	2,00 / m ³	3,45 / m ³	5,45 / m ³
Marly	0,50 / m ³	4,30 / m ³	4,80 / m ³
Hauterive	1,25 / m ³	2,75 / m ³	4,00 / m ³
Treyvaux	3,15 / m ³	3,60 / m ³	6,75 / m ³
Villars S/Gilâne	1,30 / m ³	2,10 / m ³	3,40 / m ³
Fribourg	0,53 / m ³	3,85 / m ³	4,38 / m ³
Moyenne	1,67 / m ³	3,11 / m ³	4,80 / m ³
Gibloux	1,35 / m³	3,75 / m³	5,10 / m³

La commune de Gibloux doit maintenant se donner les moyens en améliorant les captages, en trouvant des nouveaux captages et en s'assurant une auto-alimentation en eau potable.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Conformément à la loi sur les finances communales, art.72, la commission financière a examiné cet objet sous l'angle financier.

Selon le message et ses annexes, la commission financière relève que le contrôle des prix recommande de fixer les taxes totales de manière à couvrir les charges soit de les fixer à CHF 584'000.- ; les tarifs proposés pour le budget 2023 conduisent à des taxes de CHF 1'230'000.- . De plus, le message avance que l'autofinancement de ce chapitre ne serait pas assuré alors qu'il est probablement dépassé de 30%. En outre, le message retient que les investissements des 5 prochaines années sont amortis sur 5 ans alors que pour ce type d'objet, les amortissements devraient être calculés sur 80 ans selon les règles comptables. Cette approche fausse l'évaluation des attributions ou prélèvements à la réserve de valeur. Ces considérations n'ont pas d'incidences directes sur le règlement qui fixe le principe des tarifs unitaires et leurs maxima, mais sur les tarifs proposés.

La commission constate que la révision permet de mieux intégrer le principe du « consommateur-payeur ». Les modifications du règlement réduisent les tarifs maximums et fournissent une base adaptée pour la fixation des taxes permettant d'uniformiser le modèle de calcul avec l'épuration des eaux. La différence entre la consommation pour un particulier ou pour une entreprise est aussi mieux prise en considération avec cette révision.

Dans ces circonstances, la commission financière préavise favorablement la révision partielle du règlement relatif à la distribution d'eau potable. »

Discussion :

Aucune

Vote article par article :

L'ensemble des articles modifiés présentés par le Conseil communal ainsi que les suppressions sur les titres et considérants sont acceptés à l'unanimité.

M. Jean Baptiste Carrel, cercle de Rossens, à titre personnel
Dans le règlement il est fait mention d'un coefficient de masse alors que le RCU mentionne un indice de masse, il serait judicieux de prendre le même terme.

M. Roger Berset

La correction sera effectuée dans le règlement afin qu'il soit fait mention de l'indice de masse.

Vote global :

Acceptez-vous la révision partielle du règlement relatif à la distribution d'eau potable telle que présentée ?

La révision partielle du règlement relatif à la distribution d'eau potable est approuvée à l'unanimité

2.3 Règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux

M. Roger Berset n'a pas d'autres informations à donner (cf. point 2.2 ci-dessus)

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Conformément à la loi sur les finances communales, art.72, la commission financière a examiné cet objet sous l'angle financier.

Selon le message et ses annexes, la commission financière relève que le contrôle des prix recommande de fixer les taxes totales de manière à couvrir les charges soit de les fixer à CHF 2'141'000.- ; les tarifs proposés pour le budget 2023 conduisent à des taxes de CHF 2'558'000.- . De plus, le message avance que l'autofinancement de ce chapitre ne serait pas assuré alors qu'il est probablement dépassé de 10%. En outre, le message retient que les investissements des 5 prochaines années sont amortis sur 5 ans alors que pour ce type d'objet les amortissements devraient être calculés sur 80 ans selon les règles comptables. Cette approche fausse l'évaluation des attributions ou prélèvements à la réserve de valeur. Ces considérations n'ont pas d'incidences directes sur le règlement qui fixe les tarifs unitaires et leurs maxima, mais sur les tarifs proposés.

La demande du législatif de renforcer le principe du « pollueur-payeur » a été entendue. De plus, la prise en compte du nombre de pièces habitables semble satisfaire au critère d'équité pour le calcul de la taxe d'épuration dans les zones résidentielles. La clarification de la taxe unique de raccordement est également bienvenue.

Les modifications proposées du règlement réduisent les tarifs maximums et fournissent une base adaptée pour la fixation des taxes permettant d'uniformiser le modèle de calcul avec la fourniture d'eau potable. La différence entre la consommation pour un particulier ou pour une entreprise est aussi mieux prise en considération avec la révision.

Dans ces circonstances, la commission financière préavise favorablement la révision partielle du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux.»

Discussion :

Aucune

Vote article par article :

L'ensemble des articles modifiés présentés par le Conseil communal ainsi que l'annexe 1 - modification du calcul des équivalents-habitants sont acceptés à l'unanimité.

M. Jean-Baptiste Carrel, cercle de Rossens, à titre personnel

Il fait part de la même remarque pour l'article 28 où l'on parle de coefficient de masse.

M. Roger Berset confirme que ce sera également corrigé.

Vote global :

Acceptez-vous la révision partielle du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux telle que présentée ?

La révision partielle du règlement relatif à la l'évacuation et l'épuration des eaux est approuvée à l'unanimité.

Des remerciements sont adressés à M. Roger Berset, aux membres de la commission ainsi qu'à Mmes Brigitte Cottet, secrétaire générale et Patricia Barras, collaboratrice administrative.

3. Plan financier 2023-2027 de la commune de Gibloux - information

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz

Après le net renforcement de l'administration communale et sa réorganisation, le Conseil communal de cette législature garde le cap et veut poursuivre le développement qu'il a lancé afin que les infrastructures de la commune de Gibloux soient à la hauteur des espérances placées en elles.

Malgré les crises, l'économie et la démographie de Gibloux poursuivent leur progression.

Il convient de rappeler que non seulement la planification financière mais aussi les budgets relèvent de la prévision qui représente un exercice particulièrement difficile par les temps qui courent.

Compte tenu de cette incertitude, il est logique d'évaluer le plus précisément possible les charges probables et d'évaluer avec prudence les revenus et les recettes. Une évaluation prudente des résultats des exercices futurs et la possible célébration de résultat de compte bien meilleur que prévu, ne relève pas d'une pathologie dont souffrirait le responsable des finances mais tout bonnement d'une bonne pratique à appliquer.

La crise sanitaire a eu un impact très modeste sur les finances communales, et on peut espérer que ce soit derrière nous. Cette année, c'est la crise économique énergétique qui s'est invitée dans le chiffrage de la planification financière et des budgets. Il en a été tenu compte pour le budget 2023, revu les taux de progression de nos charges et considéré que l'économie trouverait son régime de croisière après les ajustements de l'année 2023.

La préparation des objets financiers est une tâche qui occupe le Conseil communal et les services communaux de manière intensive, un grand merci aux collègues du Conseil communal, au service des finances et à l'ensemble des responsables des services communaux.

Le message reçu détaille les contours de la planification financière 2023-2027 et des budgets 2027.

Le programme ambitieux d'investissements pourra être financé sans problème majeur. Grâce à son développement démographique et à l'essor de son économie, la commune de Gibloux pourra réduire la pression fiscale sur l'ensemble de ses contribuables et rendre ainsi la commune encore plus attractive.

Les détails du plan financier se trouvent aux pages 6 à 26 du message reçu.

Le plan financier du compte de résultats fait l'objet d'une actualisation au travers de la mise à jour du programme des investissements pour tenir compte des frais financiers supplémentaires et de l'élaboration du budget du compte de résultats de la 1^{ère} année de planification, soit 2023.

De manière générale, cette évaluation prend en compte une continuité, tant en ce qui concerne la démographie que ce qui concerne l'évolution de l'ensemble des charges et des revenus du ménage communal.

Nous ne pouvons pas anticiper les crises inconnues à ce jour mais qui ne manqueront pas de subvenir comme nous le démontre tous les événements qui se sont passés depuis décembre 2021, date à laquelle a été défini le plan financier des années 2021-2026.

Concernant l'évaluation de la situation financière générale de la commune, les nouveaux indicateurs financiers ont été calculés dans le cadre du bouclage des comptes 2021 pour les années 2020 et 2021. Même si l'interprétation de ces indicateurs exige l'analyse de leur évolution sur plusieurs années, les résultats qui se trouvent à la page 4 du message révèlent une bonne situation des finances communales sauf sur deux indicateurs, la proportion des investissements et la part du service de la dette.

On peut interpréter la situation de ces deux indicateurs en disant que nous devrions plus investir mais sans augmenter la dette. La bonne santé des finances communales à ce jour permet d'affirmer que sans trop de problème on peut assumer le plan financier proposé.

L'équilibre du plan financier implique non seulement la confirmation du niveau des charges et des dépenses mais aussi la confirmation des revenus et des recettes prises en compte.

Le plan financier des investissements est un programme ambitieux qui répond au développement planifié et à la mise à niveau progressive des infrastructures inscrites dans le plan de législature.

Le volume des investissements repart à la hausse.

On constate des investissements bruts à hauteur de 54.6 millions, c'est 11 millions de plus que le plan précédent, et des investissements nets pour 40 millions, plus 9 millions par rapport au plan précédent.

Quatre chapitres mobilisent l'essentiel des moyens affectés aux investissements, 15 millions consacrés aux infrastructures scolaires, 28% des investissements dus ce qui est conforme au programme de développement nécessaire de ces infrastructures. Près de 11 millions, 20% des investissements dus, pour le développement des infrastructures de sport et de loisir. C'est un domaine de développement pour lequel le Conseil communal vous propose d'entreprendre de nouveaux projets au cours de ces prochaines années. Le programme comprend des infrastructures demandées déjà depuis quelques années par notre jeunesse et par les clubs sportifs.

Près de 12 millions, 22% des investissements dus, pour la rénovation des routes communales. Gibloux est une grande commune, la 10^{ème} du canton, mais pas seulement grande en terme de

population mais aussi à sa charge un immense réseau de routes communales, plus de 120 km relient les 12 villages de la commune. Et enfin 14 millions dont 2,8 millions par année en moyenne pour les infrastructures d'eau potable et d'épuration des eaux.

La dette bancaire sera de 24,3 millions à la fin de cette année. Avec des investissements nets de près de 40 millions, le retour à de nouveaux emprunts sera inévitable ces prochaines années. Selon notre estimation la dette bancaire communale ne devrait toutefois pas dépasser 39 millions au terme de la période sous analyse, à savoir fin 2027.

Le plan financier du compte de résultats basé sur le budget 2023 et l'évaluation de la progression de l'ensemble des charges et des revenus par nature. Sur cette base, il a été simulé l'évolution du budget du compte de résultats pour les années 2024 à 2027. Le tableau récapitulatif et le résultat des progressions se trouvent en annexe 2 du message.

Malgré quelques fluctuations, l'augmentation de la population de la commune de Gibloux peut être linéarisée. On peut l'estimer à une augmentation moyenne annuelle de 115 habitants qui représente à peu près 1,6% par année, il a été retenu une augmentation de 1,5% par année pour ces 5 prochaines années.

Dans le souci d'adapter la fiscalité communale, il a été porté une grande attention à l'évolution des recettes fiscales.

L'évaluation de ces recettes pour les personnes physiques a été corrigée pour rejoindre la réalité des revenus durant les dernières années. L'évaluation des recettes fiscales des personnes morales a enfin pu se baser sur les premières cotes connues après la réforme de cette fiscalité à savoir l'exercice 2022.

Même si nous avons revu les prévisions pour l'évaluation de la progression des recettes des impôts extraordinaires, nous sommes restés prudents.

L'ensemble de nos évaluations prennent dans la règle générale les tendances constatées durant les années passées et sur l'espérance que ces tendances se maintiennent au moins pour les cinq prochaines années.

Les chiffres sont résumés aux pages 20, 21 et 58 du message.

Au final, les résultats des cinq prochains exercices présentent un excédent moyen de revenus de CHF 400'000.- par année dû à la réévaluation importante des recettes fiscales et de leur progression sur les prochaines années et ce qui a conduit les équilibres budgétaires à passer de moins CHF 700'000.- en moyenne à plus CHF 400'000.- pour le plan financier 2023-2027.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« Conformément à la loi sur les finances communales, art.72, la commission financière a examiné cet objet sous l'angle financier.

S'agissant du plan financier des investissements uniquement, la commission financière constate que les investissements moyens effectivement réalisés lors de la première législature (2016–2021) correspondent à une moyenne de 5,4 millions par an et que de nombreux investissements déjà acceptés n'ont pas pu être réalisés. Elle met en doute le réalisme de l'objectif d'investir en moyenne 10 millions nets par an soit une augmentation de 87 % !

La difficulté réside avant tout dans la garantie de la préparation et du suivi de la réalisation des projets dans des délais réalistes. Bien que le Service technique ait été renforcé, il semble raisonnable de lui laisser une période d'adaptation qui va probablement durer un certain temps et de décaler d'autant la réalisation de certains projets. Il est constaté que durant la première législature, il existait un grand écart temporel entre l'acceptation des investissements par le Conseil général et leur réalisation effective (écart budget-comptes). La commission financière aurait souhaité un plafonnement des investissements à une moyenne de 8 millions bruts par an sur la période considérée ce qui représente un accroissement de 48% déjà par rapport à la précédente législature. Il n'appartient toutefois pas à la commission de se prononcer sur l'opportunité politique des dépenses. Elle note cependant que le désinvestissement par la vente de biens du patrimoine financier n'est pas nécessaire sous l'angle purement financier. Une vision globale de la gestion du parc immobilier a déjà été demandée par la commission financière.

L'augmentation des taux d'intérêt sera aussi un point important pour estimer le caractère supportable des investissements proposés et leur traduction en éléments de charges dans le compte de fonctionnement. Le taux d'intérêt moyen proposé à 1,5% intègre ainsi un taux nominal de 2,5%, ce qui paraît raisonnable avec les éléments connus à ce jour.

Pour terminer, la commission financière se réjouit que le plan financier montre des prévisions positives pour les résultats du compte de fonctionnement. »

Discussion :

M. Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

« Au nom du groupe de Corpataux-Magnedens, nous remercions le Conseil communal pour ce plan financier. Deux remarques sur des points particuliers :

Nous constatons au chapitre 9, finance et impôts du plan financier des investissements, que la

vente des bâtiments communaux est toujours inscrite en 2023 pour un montant de 1,2 millions. De plus, il est constaté que ces ventes sont inscrites dans les recettes d'investissements non affectées, donc sans besoin immédiat.

Nous imaginons que cette planification a été faite avant l'acceptation du postulat sur la stratégie immobilière et nous espérons que - pour respecter la volonté du Conseil général – une éventuelle vente ne sera pas effectuée avant la réalisation de ce rapport donné au postulat.

Nous constatons au chapitre 6 que la réalisation des aménagements 30km/h pour le village de Magnedens est envisagée pour 2027 avec un montant de CHF 250'000.-. De plus un montant de CHF 60'000.- est prévu en 2025 pour l'étude de ces aménagements.

Lors de précédentes interventions nous avons compris que les études avaient déjà été réalisées et plutôt deux fois qu'une :

-une première fois avec le projet d'aménagement 30km/h pour les villages de Corpataux et Magnedens qui avait sauf erreur conduit à une estimation d'un montant de CHF 250'000.- pour les travaux sur le village de Magnedens

-selon la réponse du Conseil communal à notre proposition du 31 mai 2021, une étude ou complément d'étude de modération de trafic à Magnedens a été transmise au Conseil communal par le bureau de Team+ le 17 février 2022.

Le projet a également fait l'objet d'une présentation en 2022 aux citoyens de Magnedens.

Dès lors, pour quelle raison le projet de réalisation n'est-il prévu qu'en 2027 et pourquoi une nouvelle étude est-elle encore nécessaire ? »

M. Jacques Crausaz

La planification des recettes d'investissement ainsi que la planification des charges d'investissement sont des planifications intentionnelles. A la fin c'est le Conseil général qui décide, le Conseil communal inscrit la possibilité notamment de vendre des bâtiments, respectivement de faire des ouvrages.

La notion de recettes d'investissement non affectés, c'est par opposition à des subventions ou participations, qui sont attachées à un projet, alors que les recettes d'investissement non affectés ne sont pas attachées à un projet particulier.

L'objectif de la vente des bâtiments n'est pas forcément d'alimenter le ménage communal, ça peut répondre à d'autres objectifs.

M. Yves Rumo

Concernant le 30 km/h de Magnedens, une étude a été réalisée pour sécuriser tout le village en zone 30 km/ ainsi que les trottoirs comme cela avait été demandé avec présentation aux habitants de Magnedens.

Cependant, suite aux nombreux investissements présentés, le Conseil communal a décidé de suspendre ce point et de maintenir une étude moins onéreuse que celle présentée de 1,5 millions.

4. Budget 2023 de la Commune de Gibloux

4.1 Budget du compte de résultats

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz

Avec un excédent de revenu de CHF 49'000.-, le budget du compte de résultats 2023 présente les chiffres généraux suivants :

- Charges brutes de 44,7 millions, soit 4,7% de plus qu'en 2022
- Revenus bruts de 44,75 millions, soit 7,46% de plus qu'en 2022

Conformément aux exigences légales, le budget 2023 est équilibré même si les charges augmentent de 1,8 millions par rapport au budget 2022.

Cette augmentation est principalement due à CHF 760'000.- de charges supplémentaires de personnel, à CHF 570'000.- de charges cantonales et intercommunales supplémentaires, à CHF 130'000.- de dépenses supplémentaires d'aide matérielle octroyée par le Service social, à CHF 120'000.- supplémentaires pour les frais d'entretien des routes.

Concernant les recettes fiscales, le Conseil communal a appliqué les méthodes d'évaluation habituelles.

Pour tenir compte des excellents résultats des exercices précédents, des corrections ont été appliquées notamment pour les impôts ordinaires progressés de 1,7 millions, soit 9% de plus qu'en 2022.

Pour les autres impôts, l'augmentation attendue est de CHF 640'000.-, soit 12% de plus qu'en 2022.

Au final, les recettes fiscales totales 2023 sont évaluées à 26,3 millions, soit 10% de plus qu'en 2022.

Malgré cet effort de réévaluation optimiste sur la base de l'équilibre du budget du compte de résultats et les équilibres budgétaires des comptes 2024 et suivants, et compte tenu des incertitudes sur l'évolution de la conjoncture économique, il n'était pas possible de baisser la

fiscalité communale sans afficher un déficit ou sans appliquer une évaluation plus risquée des recettes fiscales.

Le Conseil communal a entendu le message, les estimations de ces recettes seraient sous-évaluées. A ce jour, il y a deux avis, celui du Conseil communal sur proposition du service des finances et celui du Conseil général par sa commission financière.

A l'instar de la commune de Châtel-st-Denis, le Conseil communal propose de requérir un 3^{ème} avis, externe, qui permettra de vérifier nos méthodes d'évaluation et de faire ensuite une proposition fondée et plus pérenne quant à la baisse possible de la fiscalité.

Si les résultats de cette étude devaient être positifs, le Conseil communal s'engage à proposer une baisse non seulement dès l'exercice 2024 mais aussi sur l'exercice 2023 sous la forme d'un rabais d'impôt.

Concernant les dépenses nouvelles définies par l'article 3 du règlement des finances communales, celles-ci doivent être mises en évidences, elles représentent les dépenses extraordinaires et les investissements dont le montant est inférieur à CHF 50'000.-. Ces montants doivent être inscrits au budget du compte de résultats et sont par conséquent amortis en un seul exercice. Pour 2023, le total de ces charges s'élève à CHF 820'000.-.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« La commission financière a examiné le budget du compte de résultats pour l'année 2023.

Le budget présente un résultat positif de CHF 49'351.60. Le total des charges est évalué à CHF 44'697'019.30, soit presque CHF 2'035'000.- de plus que le budget 2022. Sur les revenus, alors que les comptes 2021 bouclaient avec CHF 43'105'859.21, le budget 2023 se veut encore prudent avec une augmentation de ceux-ci de 9,6% par rapport aux derniers comptes bouclés.

Les remarques concernant les tarifs faites dans le préavis en relation avec les révisions des règlements pour la distribution d'eau potable respectivement l'évacuation et l'épuration des eaux sont aussi valables pour le budget 2023. Les taxes proposées conduisent à un dépassement des recommandations du contrôle des prix et à un probable excédent d'autofinancement. A relever qu'une éventuelle adaptation des taxes n'a pas d'incidence sur le résultat final du compte de fonctionnement.

C'est davantage la question du coefficient d'impôts qui préoccupe la commission financière. Selon l'art. 64 de la loi sur les finances communales, le coefficient d'impôts est fixé selon les besoins financiers et conformément à la législation fiscale. Au bouclage des comptes 2021, la commission avait demandé qu'une variante du budget 2023 avec un coefficient diminué de 3 points soit présenté. Cela n'a pas été le cas. Prférant agir avec prudence, le Conseil communal a décidé de soumettre les finances à l'examen d'un bureau externe avant toute décision sur ce coefficient. Une dépense de CHF 10'000.- a été budgétisée pour ce faire. Certes, si la démarche peut se comprendre sous l'angle de la prudence, force est de constater qu'au fil des exercices budgétaires, de résultats annoncés en rouge, les comptes bouclés revêtaient un beau noir tout positif. Dans ce contexte, se pose toujours la question de l'adéquation entre les moyens et les investissements, sachant la vitesse de réalisation de ceux-ci au cours de la précédente législature. L'année 2023 sera l'occasion d'un nombre important d'investissements, 13 objets devant être votés ci-après, pour un montant total de CHF 5'587'000.-. La capacité de financement quant aux projets soumis au vote ce soir est indéniable, selon les informations figurant sur les fiches techniques.

Les principes régissant les finances communales sont la légalité, l'équilibre financier, l'emploi économe des fonds, la priorité, la rentabilité, la non-affectation des impôts et la gestion axée sur les résultats. La définition de ces principes figure à l'art. 4 de la loi sur les finances communales. La commission financière constate que le budget 2023 respecte ces principes. Néanmoins, compte tenu des remarques précédentes, la commission estime que cet exercice budgétaire se montre encore bien trop prudent et à cet égard, décevant.

C'est donc sans enthousiasme que la commission financière préavise positivement ce budget 2023. »

Discussion générale :

M. Laurent Schwaller représentant le cercle de Rossens

« Le groupe de Rossens vous propose de refuser le budget du compte de résultats 2023. Cette décision prise à l'unanimité du groupe de Rossens est motivée par le fait que malgré les remarques de la commission financière et la promesse faite lors du budget 2022 d'analyser l'opportunité de diminuer la fiscalité de la commune de Gibloux pour 2023, le Conseil communal n'a pas jugé bon de le faire lors de ce budget.

Les comptes de résultats successifs depuis la fusion de la commune de Gibloux en 2016 nous donnent une vision claire des comptes. Les comptes de résultats sont largement bénéficiaires au point que la dette communale est passée de 40 millions à 20 millions malgré des budgets d'investissements soutenus.

Par ce refus, le groupe de Rossens demande au Conseil communal de revenir au plus vite avec un budget du compte de résultat 2023 basé sur une fiscalité des personnes physiques et morales de moins 3 points.

Cette manière de faire permet au Conseil communal d'avoir toute liberté pour établir un nouveau budget avec les nouvelles recettes fiscales.

Merci pour votre attention. »

M. Patrick Neuhaus représentant la majorité du cercle de Farvagny

« Une baisse d'impôt nous fait rêver et on ressent de suite un soulagement. Voyons un peu ce que ce soulagement nous apporte réellement :

Pour une famille avec deux enfants avec un revenu annuel imposable de CHF 80'000.-, sans fortune, la somme des impôts cantonaux, communaux, ecclésiastiques et l'impôt fédéral direct s'élève à CHF 11'453.-.

Sur ces CHF 11'453.- d'impôts, les 82ct au lieu des 85ct actuel de Gibloux représenteraient une économie de CHF 13.82 par mois pour cet exemple de citoyen ou citoyenne.

Ces CHF 13.82 par mois, c'est CHF 750'000.- par année pour la commune pour réaliser des ambitions afin d'améliorer la qualité de vie dans nos villages.

Actuellement, nos résultats financiers sont exceptionnellement bons, c'est une réalité. Nous avons accepté d'améliorer la dotation en personnel communal pour mieux réaliser nos ambitions. Laissons un peu de temps pour en mesurer l'effet sur nos comptes.

Baisser les impôts est une réflexion à court terme. Une ristourne unique serait nettement mieux adaptée et ne porterait pas préjudice à notre avenir.

Je vous propose de maintenir notre taux d'imposition. »

M. Claude Chassot, cercle de Le Glèbe, à titre personnel

Des remerciements sont adressés à MM Crausaz et Chamartin pour la préparation du message concernant le plan financier et les budgets 2023. Cependant, un laps de temps plus conséquent devrait être imparti entre la réception de tous ces documents et la date prévue pour la séance du Conseil général.

La commune de Gibloux est en pleine extension, l'on peut lire dans la Feuille officielle du vendredi 2 décembre, 30 acquisitions de propriétés immobilières pour Gibloux. La commune ne souffre pas de problèmes aigus de trésorerie. L'année 2021 a donné un impressionnant excédent brut de revenu de CHF 4'452'000.-.

Le budget du compte de résultats présente un pourcentage conséquent de dépenses liées sur lesquelles on ne peut pas dire grand-chose, si ce n'est passer à la caisse.

Dans un passé relativement proche, il était dit que la marge de manœuvre financière du Conseil communal pour son budget de fonctionnement avoisinait les 10 à 15%.

Avec les experts à la manœuvre des finances de la commune de Gibloux, les risques sont calculés. Une baisse, même modeste, du coefficient fiscal sur les personnes physiques n'aurait pas mis en péril les finances communales.

La 7^{ème} année de l'existence de Gibloux s'achève avec une bonne santé financière. Il est pris note qu'un regard externe allait être mis sur les finances communales, selon le verdict rendu, il souhaite que l'on n'économise pas là aussi la vérité de cette analyse.

Il est demandé que le vote pour l'approbation du budget soit à bulletin secret.

Afin d'avoir une discussion au sein des cercles, la séance est interrompue de 21h20 à 21h30.

M. Léo Bulliard représentant le cercle de Farvagny

« Notre groupe s'oppose à la proposition de rejet du Budget communal 2023. Nous proposons de faire confiance à la ligne présentée par le Conseil communal et d'attendre le retour de l'étude demandée avant d'agir. Dernièrement une telle démarche à démontrer à la commune de Châtel-St-Denis, qu'il lui était fortement déconseillé de procéder à une baisse du taux d'imposition. Ne tombons pas dans un dogmatisme politique mais réfléchissons clairement aux impacts d'une telle décision.

Sur le court terme, rejeter le budget, c'est obliger le Conseil communal ainsi que l'administration de fonctionner à vue. Nous devrions alors nous contenter d'un fonctionnement minimal et imposerions ce régime à toutes les personnes vivant et travaillant dans notre commune.

Sur le plus long terme, une baisse du taux d'imposition aurait également des conséquences. A la fusion de 2016, toute la population de Gibloux - à l'exception de Rossens - a vu son taux d'imposition diminuer. Notre nouvelle commune avait une dette de 46 millions, de nombreux investissements à effectuer et de nombreux défis à relever afin de concrétiser ce mariage à cinq. Aujourd'hui nous pouvons nous réjouir d'avoir vu notre dette diminuer de moitié tout en effectuant de nombreux travaux utiles et en augmentant les prestations, le tout pour le bien-être de notre population. Mais la fusion a encore besoin de quelques années pour être pleinement réalisée. Il faut donner l'assise nécessaire à une commune de notre taille mais également ne pas rougir de vouloir donner une plus-value à Gibloux. Le plan financier et le train d'investissements présentés ce soir en témoignent.

Faisons preuve de raison : attendons encore un peu afin d'assurer une Commune saine et responsable pouvant baisser ses impôts sans péjorer son avenir. »

M. Philippe Savoy représentant la majorité du cercle de Corpataux-Magnedens

« La majorité du groupe de Corpataux-Magnedens va accepter les budgets du compte de résultat tout comme celui des investissements.

Pour le budget du compte de résultat, si celui-ci aurait peut-être pu inclure une baisse de la fiscalité, il convient de toutefois rester prudent dans le contexte actuel, comme plusieurs l'ont déjà dit avant moi.

En effet, la crise énergétique et tous les dégâts collatéraux qu'elle va susciter n'a certainement pas encore montré son plein visage. Le défi climatique pourrait également demander plus tôt que prévu des ressources financières supplémentaires.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, les services communaux ont besoin de cet outil qu'est le budget du compte de résultat pour mener ses actions dont on dit déjà souvent (à tort ou à raison ?) qu'elles ne sont pas assez rapides. Notre nouvelle commune est désormais un grand paquebot dont les éventuelles erreurs de pilotages pourraient avoir des répercussions plus problématiques que celles réalisées sur un petit croiseur.

Celles et ceux qui voudraient refuser ce budget pour y demander une baisse d'impôts ne répondraient pas aux vrais besoins. Car pour impacter positivement les plus précaires, ce serait bien dans un premier temps sur les taxes qu'il faudrait agir et pas sur le coefficient d'impôt qui devrait être activé dans un second temps. Mais comme nous l'a rappelé le Président de la commission financière : « une éventuelle adaptation des taxes n'a pas d'incidence sur le résultat final du compte de fonctionnement. »

Avec ces considérations, nous vous invitons à accepter ce budget et nous demandons au Conseil communal de suivre attentivement l'analyse qui a été demandée à une entreprise spécialisée afin d'envisager sereinement et objectivement une baisse de la fiscalité pour le budget 2024. Mais aujourd'hui, ne jouons pas avec le feu ! »

M. Jacques Crausaz

Il adresse ses remerciements à ceux qui ont plaidé pour la vision du Conseil communal dans ce dossier et donne une réponse au cercle de Rossens.

Votre cause est juste et est partagée mais la solution proposée qui consiste à renvoyer le budget pour correction est injuste et disproportionnée.

Injuste, car le budget est un instrument de conduite, l'absence de budget en début d'année perturberait le fonctionnement des services et de la mise en œuvre de nombreux projets et de nombreuses acquisitions seraient inutilement retardées.

Injuste, car au vu des excellents résultats des années passées, le Conseil communal prend très au sérieux la nécessité d'alléger la fiscalité communale. Il convient de rappeler que ces résultats étaient particulièrement la bienvenue pour réduire la dette. A court terme, l'espoir de proposer une baisse de la fiscalité a été douchée dans le cadre de la préparation du budget 2023. Il n'était pas possible de proposer une baisse fiscale sans accepter un déficit d'autant ou sans évaluation risquée des revenus fiscaux.

Injuste, car le responsable des finances assume les accusations maintes fois exprimées, trop pingre et trop prudent. Le Conseil communal répond et vous propose de vérifier sur la base d'une analyse externe de proposer une baisse d'impôt pour 2024 voire même d'appliquer un rabais fiscal pour 2023 si l'analyse des spécialistes devait s'avérer positive.

Le Conseil communal répond également en soutenant la proposition de la commission financière qui requière l'étude d'un rabais fiscal pour 2022 déjà, si le résultat de cet exercice devait s'avérer très positif.

Il est demandé de se montrer patient sur le souhait de voir une baisse de la fiscalité communale, le Conseil communal s'engage à considérer avec beaucoup de sérieux cette nécessité.

Il est demandé de donner au Conseil communal et à l'ensemble des services communaux la possibilité d'assumer leur mission aux concitoyens.

Il est demandé de ne pas refuser un budget préparé avec soin par tous les acteurs avant de débattre de son contenu. Merci enfin de donner à vos autorités et à votre administration communale un outil et les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission dès le début de l'année 2022.

M. Julien Gremaud

Jusqu'à maintenant, dans le cadre l'ancienne législature 2016-2021, la volonté du Conseil général et de sa commission financière était de réduire la dette, et pour ce faire, il n'y a pas d'autre solution que d'avoir des bons résultats positifs.

La commission financière d'aujourd'hui n'a pas cette vision-là, le Conseil communal peut la partager. La solution proposée par le Conseil communal pour le budget 2023 est pragmatique, il s'engage, comme déjà dit, à faire une étude externe.

Avec la proposition du cercle de Rossens, le Conseil communal devrait arriver avec une réduction des charges de CHF 700'000.-, il est évident que les prestations seraient revues à la baisse.

Le budget présenté est équilibré et réfléchi tant au niveau des entrées que des sorties.

Discussion chapitre par chapitre :

Chapitre 7 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire

Mme Marianne Pittet, cercle de Le Glèbe, à titre personnel

« Compte 7690.3637.00 – subventions versées aux privés pour actions énergie

Le 6 octobre dernier, le Conseil général, dans sa grande majorité, a adopté une proposition en faveur de la promotion des énergies renouvelables. La proposition soumettait au Conseil communal, entre autres, une augmentation du budget alloué aux subventions pour l’année à venir.

Or, je constate dans le budget 2023, le même montant qu’en 2022.

Pourquoi le Conseil communal n’a-t-il pas jugé opportun, en cette période de restriction énergétique et de changement climatique, d’appliquer une augmentation du budget aux subventions. »

M. Julien Gremaud

La proposition a été adoptée en séance du Conseil général le 6 octobre 2022, le budget était déjà en grande partie élaboré. De plus, le Conseil communal a une année pour répondre à la proposition. Cette proposition est en cours d’analyse, le Conseil communal viendra avec une réponse et des éventuelles modifications pour le budget 2024.

M. Pascal Krayenbühl, cercle de Corpataux-Magnedens, à titre personnel

« Je souhaite intervenir concernant la fixation des taxes pour l’eau potable (EP) et les eaux usées (EU) qui sont manifestement trop élevées par rapport à l’objectif d’autofinancement.

*La surveillance des prix recommande pour assurer l’autofinancement de fixer les taxes à CHF 584’000.- pour l’eau potable et à CHF 2’141’000.- pour les eaux usées soit un total de CHF 2’725’000.-. Ces chiffres se basent sur les données récentes fournies par la commune à la Surveillance des prix. Ils proviennent d’expertises professionnelles. Ils correspondent aux recommandations émises en mai 2022 par la Surveillance des prix ; donc des chiffres récents et conformes au droit. Ils correspondent à la couverture de toutes les charges liées à l’EP et à l’EU, soit **2,7 millions** environs. Que nous dit le message du Conseil communal sur les taxes ? Je cite : « La tarification des taxes proposées pour 2023 ne respecte pas pleinement l’autofinancement des deux chapitres environnementaux ». Est-ce exact ?*

*Que nous propose le budget 2023 ? Des taxes fixées à un montant total de CHF 3’788’000.- (EP 1’230’000 + EU 2’558’000). Elles conduisent à un excédent de taxes de CHF 1’063’000.- ou de 28 %. Cela dépasse clairement l’autofinancement par les consommateurs et consommatrices d’eau. **1 million**, c’est énorme, c’est inéquitable et injuste !*

Pourquoi inéquitable et injuste ? Pour faire simple, prenons l’exemple cité dans l’annexe du message pour une habitation de 1 logement, 650 m², CV 1.0 : la taxe est fixée selon les scénarii à CHF 1278.- (au lieu de CHF 998.-) soit environ CHF 300.- de trop pour un ménage standard. Cette surtarification est inéquitable car elle surcharge le consommateur actuel. Cette « sur tarification » est aussi injuste car elle conduit à pénaliser plus fortement les familles qui, étant plus nombreuses, seront encore plus touchées par des taxes surévaluées. En cette période de crise et d’inflation, il n’est pas opportun de surcharger les familles et les ménages plus fragiles. C’est un mauvais signal !

«Je demande un renvoi du budget tel que présenté. Je souhaite une version avec des taxes eau potable (EP) et eaux usées (EU) respectant le principe des recommandations de la Surveillance des prix.»

Au vu de ce qui précède, je refuserai le budget 2023 et vous invite à en faire de même »

M. Roger Berset

Il y a une divergence de vue entre les investissements à faire dans le chapitre de l’eau potable et le chapitre des eaux usées. A la fin de la période législative, le chapitre eau potable aura CHF 0.- de dette supplémentaire, le chapitre eaux usées aura lui 3 millions de dettes supplémentaires.

Les taxes proposées ce soir sont pour un équilibre par rapport à ce qui a été calculé. Donnant suite à l’exemple donné par M. Krayenbühl, la discussion est toujours une équité de traitement. Le Conseil général demande d’arriver avec une taxe beaucoup plus près de la consommation soit du consommateur et du pollueur payeur.

Notre règlement fonctionne avec une adéquation par rapport aux pièces habitables et par rapport à la consommation.

Si nous devons déduire les charges des taxes d’exploitation de l’eau potable par rapport aux chiffres donnés par la surveillance des prix, on n’arrive même pas à couvrir les charges d’exploitation et on ne met rien pour la réserve à la valeur.

La philosophie du Conseil communal est de dire que durant les cinq prochaines années, avec les taxes de base et les taxes de raccordement, on couvre les investissements, soit le maintien de la valeur.

La présidente rappelle que le vote à bulletin secret a été demandé, celui-ci doit être accepté par un 5^{ème} des membres présents, soit 10 personnes.

Acceptez-vous le vote à bulletin secret pour l'approbation du budget du compte de résultats ?

Oui : 11

Non : 36

Abstention : 2

Le budget du compte de résultats est soumis au vote à bulletin secret.

Décision :

Acceptez-vous le budget du compte de résultats présentant un excédent de produits de CHF 49'351.60 ?

Oui : 31

Non : 15

Abstention : 3

Le budget du compte de résultats tel que présenté est approuvé par 31 voix.

4.2 Budget des investissements – crédits d'engagement

M. Jacques Crausaz

Le budget 2023 a un total de charges de 9,4 millions qui comprend 12 projets déjà décidés pour un total de dépenses d'environ 6,1 millions. Ce soir il sera discuté de 13 projets pour un total de dépenses d'environ 3,3 millions.

Vingt nouveaux projets d'un montant total de dépenses de 3,6 millions sont inscrits au plan financiers 2023, cependant les contours et les coûts doivent encore être précisés, ils seront présentés au législatif durant l'année 2023.

Les recettes non affectées de la vente de deux bâtiments communaux et de terrains en zone d'activité évaluées à un montant total de 8,7 millions doivent encore être confirmées par une décision du législatif dans le courant de l'année 2023.

Discussion générale :

Mme Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Le groupe remercie le Conseil communal et le service financier pour l'immense travail effectué. Nous soulignons également le travail de la commission financière et remercions chaque membre pour les explications qu'il ou qu'elle apporte à son groupe.

Nous saluons le fait que le résultat soit positif, mais nous nous souvenons que l'année dernière, à pareille époque, la commission financière relevait qu'un grand nombre de projets n'avaient pas été réalisés et qu'il serait opportun de les finaliser avant d'engager de nouveaux projets.

Nous souhaitons que le Conseil communal nous indique combien de projets, dont le financement a été accepté il y a une année, ont effectivement été menés à bien, et combien sont toujours en attente. Cette information pourrait être donnée chaque année. Nous pourrions ainsi apprécier l'évolution d'une situation qui nous préoccupe année après année, et nous réjouir, nous l'espérons, d'une diminution du retard dans les réalisations.

Merci de votre attention. »

M. Jacques Crausaz

La liste des projets en cours comprenant la date de la décision, le montant alloué et la situation du projet pour 2023 se trouve à la page 76 du message.

Mme Sophie Tritten, du cercle de Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

« Parmi les objets soumis au vote dans la liste des investissements, cinq dépassent le seuil de CHF 150'000.-, limite retenue par l'Accord intercantonal sur les marchés publics pour autoriser l'utilisation de la procédure du gré à gré. Certes, le règlement cantonal sur les marchés publics prévoit des exceptions à son art. 9 al. 1. Ce même règlement dit aussi à l'art. 9 al. 2 que l'adjudicateur présente un rapport sur chaque marché adjugé au gré à gré en mentionnant notamment la condition permettant de faire appel au gré à gré nonobstant le dépassement du seuil.

Comment la commune justifie-t-elle le recours au gré à gré pour les cinq investissements à voter ? Sans doute un des motifs de l'art. 9 al. 1 permet le recours à cette procédure.

Le rapport mentionné à l'art. 9 al. 2 sera-t-il communiqué pour ces cinq investissements ? Merci. »

M. Julien Gremaud

Pour les cinq investissements concernés aujourd'hui, il est proposé d'y revenir au moment de leur discussion.

Au niveau du rapport, le Conseil communal en prend note, une réponse ne peut être donnée ce soir.

4.2.1 Vuisternens-en-Ogoz – stand de tir – remplacement des cibles

Présentation du dossier par M. Fabien Schafer

« Le crédit d'ouvrage demandé de CHF 182'000.- porte sur la réfection des cibles du stand de tir communal situé à Vuisternens-en-Ogoz. A l'époque, les Communes de Rossens, Farvagny et Vuisternens-en-Ogoz avaient fermé leurs infrastructures pour se concentrer sur Vuisternens-en-Ogoz, le stand étant bien situé, en dehors des habitations. Aujourd'hui, ce stand de tir permet à la Commune d'assumer ses obligations légales, à savoir le tir obligatoire. Outre l'aspect légal, il sert également la société de tir La Giblana et ses 84 membres. Il permet aussi à nos concitoyennes et concitoyens de pouvoir bénéficier de la buvette lors d'événements privés (pique-niques familiaux, anniversaires, etc.). C'est une infrastructure appréciée.

La Commune a toujours été propriétaire des murs et des installations de tirs, ces dernières étant liées au tir obligatoire. Les cibles datent de 34 ans et leur état est critique (certaines cibles ne fonctionnent plus, d'autres par intermittence seulement, la technologie ne répond pas correctement et devient toujours plus approximative, etc.). La rénovation de celles-ci s'impose.

Il sied de préciser que la société de tir connaît une nouvelle dynamique. Elle entend rénover à ses frais la buvette du stand de tirs et procéder à des améliorations extérieures. Le projet est en cours de finalisation et il sera présenté cette année encore au Conseil communal. Ces frais de rénovation intérieures et améliorations extérieures – notamment des parois anti-bruit qui pourront être récupérées gratuitement du stand de tir de Rosé – seront assumés par la société de tirs. L'objectif de la société est de pouvoir accueillir en 2024 le tir en campagne, ce qui donnera une fois de plus de la visibilité à la Commune de Gibloux, également dans ce domaine. Enfin, ces rénovations seront bien accueillies de la population pour qu'elle puisse également jouir d'un lieu idéal pour les événements privés.

Concernant la réfection des cibles, il ne fait aucun doute qu'en cas d'acceptation du crédit, ils pourront avoir lieu en 2023. Pour les détails, je me permets de vous renvoyer à la fiche.

Le Conseil communal vous propose dès lors d'approuver ce crédit d'ouvrage et nous vous en remercions. »

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné cet objet qui n'appelle pas de remarque particulière de sa part. Elle prévise positivement la dépense de CHF 182'000.- demandée. »

Discussion :

Aucune

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 182'000.- pour le remplacement des cibles du stand de tir de Vuisternens-en-Ogoz ?

Le crédit d'engagement de CHF 182'000.- est accepté à la majorité évidente

Pour répondre à la demande de Mme Sophie Tritten quant à la procédure du gré à gré, M. Julien Gremaud informe que la plupart des crédits qui dépassent CHF 150'000.- avec une procédure de gré à gré sont des investissements sur plusieurs années où les travaux ne sont pas forcément effectués par une même entreprise notamment pour la dépense concernant le crédit d'engagement des travaux au centre scolaire d'Estavayer-le-Gibloux.

Si par la suite, il devait s'avérer que l'on doit utiliser une procédure sur invitation, on se conformera au marché public.

4.2.2 Estavayer-le-Gibloux – interventions diverses sur le centre scolaire

Présentation du dossier par M. José Nieva

Il y a nécessité de procéder rapidement à la réfection des fenêtres et stores ainsi que les sols, il n'est pas possible d'attendre les grands travaux prévus en fin de législature.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné cet objet et constate que le maintien de la valeur du bâtiment scolaire nécessite une intervention à court terme. Concernant la place de jeux, elle semble être encore en bon état, les photos ne révèlent toutefois pas les éléments de sécurité défectueux. La remise en état des places de jeux de Corpataux et Vuisternens-en-Ogoz a montré qu'il ne faut néanmoins pas attendre pour corriger les éléments de sécurité, raison pour laquelle la commission financière prévise positivement la dépense de CHF 165'000.- pour cet objet. »

Discussion :

Aucune

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 165'000.- pour des interventions diverses sur le centre scolaire à Estavayer-le Gibloux ?

Le crédit d'engagement de CHF 165'000.- est accepté à l'unanimité.

4.2.3 Farvagny-le-Grand – réfection intérieure de la salle de sport

Présentation du dossier par M. José Nieva

Cette réfection peut être considérée comme un entretien.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« La commission financière a examiné le crédit d'ouvrage et note que les travaux s'étaleront par étape jusqu'en 2026 pour un montant total de CHF 80'000.-. Elle préavis favorablement cet objet. »

Discussion :

Aucune

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour la réfection intérieure de la salle de sport à Farvagny-le-Grand ?

Le crédit d'engagement de CHF 80'000.- est accepté à la majorité évidente.

4.2.4 Développement du tourisme doux

Présentation du dossier par Mme Geneviève Frick

« Le projet prévoit de planifier et réaliser un développement coordonné des sentiers pédestres et des parcours cyclables ainsi que leur accès, et la mise en valeur de circuits touristiques et culturels. Il prévoit d'être réalisé sur 4 volets (sentier Illens - chemin de la Sarine ; sentiers pédestres et itinéraires VTT du Mont Gibloux ; sentiers reliant les villages et identité Gibloux ; valorisations culturelles et touristiques voire agrotouristiques par promotion de la visibilité et amélioration de l'accueil).

Je peux vous apporter d'abord des précisions sur le choix de la chronologie qui a été proposée sur la fiche de crédit d'engagement, tout en le nuanciant, ce choix : certains travaux pourraient se faire en parallèle, voire, l'ordre d'exécution pourrait être modifié si nous rencontrons certains problèmes ou, à l'inverse, des opportunités.

La décision de débiter la concrétisation par le parcours entre Rossens et La Tuffière en passant par Illens a été motivée par 3 facteurs d'impulsion : -les travaux de rénovation du château d'Illens et la volonté d'améliorer l'accessibilité de celui-ci, y compris à pied et comme but d'excursion ; - la vente du domaine d'Illens qui a abouti à une certaine urgence d'établir des conventions pour se garder la possibilité de créer des sentiers pédestres sur le domaine ; -et la stratégie globale du canton et du district de promouvoir un itinéraire continu au fil de la Sarine et de combler le tronçon manquant entre le tour du Lac de la Gruyère et le circuit d'Hauterive. Le plan du réseau de sentier pédestre cantonal sera bientôt arrêté, voire verrouillé, et il pourrait devenir plus compliqué de créer de nouveaux itinéraires dans quelques années. Par contre, il devrait être possible de trouver des subventions pour cet itinéraire en particulier, selon l'UFT. Ce tracé d'environ 5 km emprunte en majorité des chemins existants qui doivent être aménagés et balisés, mais il nécessite également la création de quelques nouveaux tronçons. Une première évaluation des coûts pour cette étape, (autant en études, conventions, que pour du matériel et temps de travail) a déjà été faite par le ST ; elle démontre que nous serions dans le tir avec notre demande de crédit d'engagement, s'il devait être accepté ce soir.

L'étape suivante projette un travail sur les itinéraires et circuits du Mont Gibloux, parcours existants mais dont il faudrait préciser l'utilisation, renforcer la sécurité et améliorer l'accueil. Ce volet est en lien également avec l'objectif de pérennisation de la zone touristique du Télési du Mont Gibloux, et il tend vers le développement d'activités de loisir durable 4 saisons. Ce projet nécessite une coordination avec les milieux du VTT, -voire avec d'autres types de mobilité douce-, mais également une concertation avec les communes avoisinantes. Des contacts ont déjà été pris avec ces partenaires, et il s'agira de ne pas négliger de consulter notre commission « nature et environnement » et les milieux agricoles et de protection de la nature.

Dans l'étape suivante, - mais qui, à nouveau, pourrait se faire en parallèle, selon les possibilités et expériences acquises-, nous nous baserions sur le grand travail de planification déjà fait dans la première législature pour améliorer les déplacements de loisirs, principalement à pied, entre les villages de la commune et proposer des itinéraires permettant la découverte des 4 coins de notre territoire communal. Il y aurait quelques tronçons de chemin à créer (liaison entre Villarsel et Villarod et entre Villarod et Rueyres, par exemple), quelques rares (et courts) passages le long des routes à

sécuriser, et surtout un balisage unifié à mettre en place. Ces améliorations permettraient également l'accès vers -ou depuis les- itinéraires nationaux ou régionaux proposés par Suisse Mobile.

Dans le volet présenté en dernier, mais qui sera également appréhendé tout au long de ce développement, la mise en place et la promotion d'itinéraires à thèmes viendrait compléter l'offre de loisir et de tourisme durable de la commune. Concernant ces circuits ou parcours à thèmes, nous avons déjà de nombreuses idées, mais la possibilité d'étudier les propositions venant des commissions ou de la population existe, bien naturellement.

Par ce message, je tiens donc à vous encourager à accepter ce crédit d'engagement qui permettra d'augmenter la visibilité des richesses naturelles et culturelles de notre commune, tout en proposant des activités de loisirs durables de proximité.

(Idées de thèmes pas lu en séance : parcours des artisans, itinéraires des chapelles, itinéraires des curiosités naturelles, parcours des biotopes, parcours goûts et saveurs, sentier botanique et faunistique, sentier ludique intergénérationnel, parcours pour véhicules GBY, itinéraire des sculptures, circuit street workout, parcours skate et freestyle, itinéraire sources et rivières...)

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Ce crédit-cadre constitue la première concrétisation de la politique de développement touristique pour notre commune. L'offre concerne le tourisme pédestre et les pistes VTT. Les études s'étaleraient jusqu'en 2025, la priorité étant mise sur le Château d'Illens pour s'étendre ensuite aux flancs du Mont Gibloux. Devisé à CHF 200'000.-, ce projet a l'avantage de contribuer à renforcer l'accessibilité des villages par des chemins de randonnée ainsi que la découverte de l'artisanat local. La Commission financière préavis favorablement ce crédit d'engagement. »

Discussion :

Mme Marianne Pittet, le cercle de Le Glèbe, à titre personnel

« Mes questions portent sur les liaisons piétonnes et cyclables reliant les villages.

La mobilité des citoyens des villages périphériques est problématique. La fréquence des transports publics ne permet pas à l'heure actuelle de se passer de l'usage de la voiture. Les jeunes de ces villages, et leurs parents, apprécieraient de pouvoir rejoindre en toute sécurité, à vélo ou à pied, les infrastructures de sport et de loisir concentrées entre Farvagny et Rossens ainsi que les bus pour Fribourg et Bulle.

Comment comptez-vous développer ces liaisons ? Est-ce que tous les villages seront concernés ? »

M. Julien Gremaud

Le Conseil communal prend note de la question et y donnera réponse.

M. Florian Berset représentant la majorité du cercle de Le Glèbe

Le cercle s'est posé beaucoup de question à la lecture du message et les réponses ont été données ce soir par Mme Frick, dommage que les propos dits ce soir ne figuraient pas dans le message.

Mme Yasmine Macheret représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Vous-êtes-vous déjà trompé.e.s de chemin à l'occasion d'une promenade sur le territoire communal ? Pour ma part oui et cela peut notamment s'expliquer comme suit :

- La commune dispose d'un grand nombre sentiers. Par conséquent, il existe une multitude de signalisation hétérogène. Par exemple, rien que dans la forêt du Gibloux, on peut croiser les panneaux suivants (liste non-exhaustive) : les jaunes ou bleu « Gibloux x », ceux des sentiers raquette, ceux du circuit training et des parcours mesurés (3-5-10 et 15 Kilomètres) de Vuisternens ainsi que ceux du parcours VITA, ceux du sentier botanique et ceux du circuit « tour du Gibloux » et finalement quelques panneaux jaunes du tourisme pédestre.
- Par ailleurs, le manque d'entretien de certains sentiers ne laisse pas toujours penser qu'il s'agit d'un chemin de promenade.
- Et finalement, les rencontres entre les VTT et les promeneurs ne sont pas toujours heureuses.

Le groupe de Vuisternens-en-Ogoz soutient donc ce crédit d'engagement car il permettra d'améliorer et de développer le tourisme local et doux de la Commune de Gibloux. »

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 200'000.- relatif au développement du tourisme doux ?

Le crédit d'engagement de CHF 200'000.- est accepté à la majorité évidente

4.2.5 Farvagny-le-Petit et Farvagny-le-Grand – réfection de la Route de Fribourg

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Le projet de la route de Farvagny-le-Petit arrive à bout touchant. Depuis la dernière présentation, il y a eu beaucoup de corrections, de nouvelles informations dont le trottoir qui a changé de côté.

Concernant la piste cyclable, un contact a été pris avec le service des ponts et chaussées, la création d'une piste cyclable se monterait à CHF 350'000.-, cependant, il n'y a aucun tracé de piste cyclable sur les plans déposés dans les services de l'état, la piste passe par Magnedens et dans le futur pourrait passer sur le tronçon principal Fribourg-Bulle (Riesenstrasse).

Un accès pourrait être envisagé à hauteur de Piccand Musique mais en aucun cas sur la route de Fribourg

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Ce crédit d'ouvrage donne suite au crédit d'étude complémentaire voté à la séance d'octobre. Les différents aménagements évoqués alors, notamment la construction du trottoir et la mise en conformité de l'arrêt de bus à la LHand seront réalisés d'ici 2024, selon le calendrier annoncé. Le montant total des travaux est évalué à CHF 3'600'000.- et il sera fait appel à l'emprunt pour le financer. La commission financière donne un préavis favorable à cet objet. »

Discussion :

M. Yves Rumo

Pour répondre à la question de Mme Tritten sur la procédure gré à gré, il s'agit du gros œuvre par rapport à la procédure ouverte.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 3'600'000.- pour la réfection de la Route de Fribourg à Farvagny-le-Petit et Farvagny-le-Grand ?

Le crédit d'engagement de CHF 3'600'000.- est accepté à la majorité évidente

4.2.6 Farvagny-le-Petit – aménagement zones 30 Km/h

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Une présentation a été faite en mai 2022, il a été tenu compte des dernières remarques, une rencontre avec les agriculteurs a eu lieu. Les travaux devant la Chapelle seront améliorés avec l'harmonisation des pavés et des marquages en couleur pour la sécurité sur l'ensemble de la chaussée.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné cet objet lequel n'appelle pas de remarque particulière. Elle donne un préavis positif à la dépense de CHF 250'000.- demandée pour cet objet. »

Discussion :

Aucune

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 250'000.- pour l'aménagement zones 30 Km/h à Farvagny-le-Petit ?

Le crédit d'engagement de CHF 250'000.- est accepté à l'unanimité

Le Bureau décide de mettre un terme aux débats pour ce soir et de traiter les autres points de l'ordre du jour lors de la séance de relevé de demain soir.

Divers :

La parole n'étant pas demandée, la présidente remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 22h30

Procès-verbal de la séance de relevé du 6 décembre 2022

- Présidence :** Mme Catherine Ducrest
- Conseil général :** 47 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s
(selon liste des présences annexée)
- Excusé :** Mme Christèle Dietrich, MM Ludovic Michel et Bastien Monney
- Conseil communal :** M. Julien Gremaud, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic, Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, José Nieva et Fabien Schafer

Il est 19h30 quand la présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 21 novembre 2022 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 25 novembre 2022 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un.e membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

L'ordre du jour est le suivant :

4. Budget 2023 de la commune de Gibloux
 - 4.2 Budget des investissements – crédits d'engagement
 - 4.2.7 Vuisternens-en-Ogoz – réfection du Chemin de la Scie
 - 4.2.8 Vuisternens-en-Ogoz et Rueyres-st-Laurent – réfection des routes et chemins agricoles subventionnés, tranche 2023
 - 4.2.9 Posat – canalisation de décharge du collecteur de la Route St-Jacques
 - 4.2.10 Achat de véhicules édilitaires
 - 4.2.11 Déplacement et aménagement de conduites diverses d'adduction d'eau
 - 4.2.12 PGEE Gibloux – optimisation
 - 4.2.13 Travaux d'investigation sur les sites pollués
5. Budget 2023 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
 - 5.1 Budget du compte de résultats
 - 5.2 Budget des investissements – crédits d'engagement
6. Règlement des finances du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
7. Proposition de la Commission financière – Octroi d'une ristourne d'impôts sur l'année 2022
8. Informations et communications du Conseil communal
9. Informations et communications du Bureau
10. Divers

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

4.2.7 Vuisternens-en-Ogoz – réfection du Chemin de la Scie

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Se référant au plan du PGEE, l'exécution des canalisations au Chemin de la Scie est prévue dans les 20 voire 30 prochaines années. Une grande conduite passe sous cette route et afin de diminuer les coûts, aujourd'hui, il est prévu de supprimer ce collecteur et de procéder uniquement à la réfection de la route qui est en très mauvais état.

Nous avons un montant de réserve par rapport à la réfection de la route pour des conduites inconnues passant sous la route du fait qu'il existe un ancien ruisseau qui n'est pas relevé et qui devra probablement être repris ou alors modifier les collecteurs à cet endroit.

Le reste des travaux consiste uniquement la réfection de la route afin d'éviter des débordements sur les nouvelles habitations construites.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné cet objet lequel n'appelle pas de remarque particulière. Elle donne un préavis positif à la dépense de CHF 180'000.- demandée pour cet objet. »

Discussion :

Aucune

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 180'000.- pour la réfection du Chemin de la Scie à Vuisternens-en-Ogoz ?

Le crédit d'engagement de CHF 180'000.- est accepté à l'unanimité.

4.2.8 Vuisternens-en-Ogoz et Rueyres-st-Laurent – réfection des routes et chemins agricoles subventionnés, tranche 2023

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Il s'agit de la suite logique du plan de début législature.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné la demande de crédit se montant à CHF 174'000.-. Compte tenu de l'usage agricole des chemins concernés, une subvention de 99'200.- est attendue de sorte que CHF 74'800 seraient finalement à la charge de la commune. La commission financière préavise favorablement cet objet. »

Discussion :

M. Gilles Barras représentant la majorité du cercle de Farvagny

« Nous sommes d'accord pour le crédit d'engagement pour ces 2 postes.

Mais nous avons une remarque à faire et également un souhait. La route de la Pépinière dont les travaux viennent d'être achevés pour un montant de CHF 178'000.-, pour une longueur d'environ 300m se trouvent 7 gouttières. Ces dernières sont complètement obstruées par le gravier et divers dépôts.

Nous demandons que sur ce tronçon, également le chemin qui monte au stand de tir ainsi que les chemins et routes à fortes déclivités de notre commune, qu'une à 2 x par an on déblaie ces gouttières, nous pensons qu'en accomplissant ces travaux ils contribueront au maintien de ces passages à forte déclivité.

Si on laisse les choses en état, il serait préférable que lors des prochains travaux de même type nous ne fassions pas ces gouttières ce qui nous permettrait d'économiser plusieurs milliers de francs. Merci. »

M. Yves Rumo

Les gouttières ont été installées afin de canaliser un maximum l'eau de ce chemin et d'éviter les nids de poule.

L'entretien minimum de deux fois par années est déjà le cas, cependant, il devrait être fait après chaque orage. Sur un premier projet, il avait été proposé de bétonner une partie du chemin ce qui avait été refusé par le Conseil général de la précédente législature.

Le Conseil communal prend note de la remarque.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 174'000.- pour la réfection des routes et chemins agricoles subventionnés, tranche 2023 à Vuisternens-en-Ogoz et Rueyres-st-Laurent ?

Le crédit d'engagement de CHF 174'000.- est accepté à l'unanimité.

4.2.9 Posat – canalisation de décharge du collecteur de la Route St-Jacques

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Des gros soucis d'inondation ont eu lieu lors des gros orages de 2021.

Le collecteur qui descend de la forêt en direction de Posat est un collecteur de 400 qui finit à l'entrée de Posat en 250. Ce sera corrigé avec le PGEE.

En premier temps, il est proposé de canaliser cette eau un peu plus haut afin de l'expédier vers la gouille qui fera le bonheur des batraciens. La conduite sera maintenue à minimum 60 mètres de profondeur afin que les agriculteurs n'aient pas de problème. Il y aura aussi deux regards de contrôle sur le dernier bout afin d'intervenir en cas de soucis.

Par la suite, il faudra venir avec une solution pour sortir le collecteur principal du village Posat et le faire passer sur la partie agricole.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La fiche technique sur cet objet indique que le Service de l'environnement pourrait verser une subvention pour les travaux sur cette canalisation devisés à CHF 80'000.-. La commission financière préavise favorablement ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

Aucune

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour une canalisation de décharge du collecteur de la Route St-Jacques à Posat ?

Le crédit d'engagement de CHF 80'000.- est accepté à l'unanimité.

4.2.10 Achat de véhicules édilitaires

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Il s'agit d'outils à utiliser avec le nouveau tracteur acheté dernièrement. Deux agrégats sont prévus, un premier pour le désherbage afin de réduire le temps de travail de cette tâche, le deuxième pour l'entretien des bords de ruisseau et des bords de route qui ne sont pas accessibles par les tracteurs de l'entreprise Fragnière.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« L'intitulé de ce crédit est un peu trompeur puisqu'il s'agit en réalité d'acquérir des agrégats pour effectuer le désherbage et le fauchage pour un montant total de CHF 64'000.-. La commission financière préavise positivement cet objet. »

Discussion :

M. Jacques Frioud représentant le cercle de Rossens

« Notre groupe salue la volonté d'investir dans des agrégats de désherbage et de broyage permettant de renoncer à l'usage de produits phytosanitaires. Concernant l'épareuse, si elle est adaptée pour le fauchage des zones de sécurité, elle n'est pas idéale pour certains talus séchards à haute valeur écologique où un entretien différencié serait préférable. Nous souhaitons que le service technique entre en discussion avec la commission nature et environnement quant à l'organisation des travaux de fauchage qu'il effectue ou qu'il mandate à des entreprises privées. D'ici-là, nous soutenons ces investissements. »

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 64'000.- pour l'achat de véhicules édilitaires ?

Le crédit d'engagement de CHF 64'000.- est accepté à la majorité évidente.

4.2.11 Déplacement et aménagement de conduites diverses d'adduction d'eau

Présentation du dossier par M. Roger Berset

Il s'agit d'un budget cadre de CHF 300'000 demandé pour cinq ans. Les conduites communales d'eau potable traversent des parcelles privées où des nouvelles constructions sont prévues et la commune doit aller négocier avec le constructeur du déplacement de ces conduites.

Si la conduite communale est inscrite au Registre foncier avec un droit de passage, la négociation peu se faire facilement, tandis que s'il n'y a aucune inscription du droit de passage, il sera plus difficile de négocier. Pour cette raison, un crédit annuel est nécessaire pour les négociations.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Ce crédit de CHF 300'000.- doit permettre à la commune de profiter de synergies de travaux effectués par des propriétaires privés pour maintenir le réseau d'adduction d'eau en bon état. Le crédit s'étend jusqu'à 2027. Compte tenu de l'importance du maintien de la valeur de notre réseau, la commission financière préavise positivement cet objet. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour le déplacement et l'aménagement de conduites diverses d'adduction d'eau ?

Le crédit d'engagement de CHF 300'000.- est accepté à l'unanimité.

4.2.12 PGEE Gibloux - optimisation

Présentation du dossier par M. Roger Berset

Il s'agit d'un complément à la première étude effectuée par le bureau d'ingénieur qui avait suscité des remarques lors de la première législature.

Suite aux remarques, il y a eu une étude complémentaire par un autre bureau qui fait mention de quelques problèmes dans la réalisation du PGEE. Afin de permettre la mise à l'enquête de ce PGEE, il est nécessaire d'avoir à nouveau une étude complète.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a fait l'objet d'une expertise par un bureau externe à la suite de la proposition de la Commission des eaux de la législature 2016-2021. Le crédit de CHF 250'000.- a pour but de mettre à l'enquête un PGEE efficient et viable et ce, dès l'an prochain. La commission financière préavise donc favorablement cette demande de crédit. »

Discussion :

Aucune

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 250'000.- pour l'optimisation du PGEE Gibloux ?

Le crédit d'engagement de CHF 250'000.- est accepté à la majorité évidente.

4.2.13 Travaux d'investigation sur les sites pollués

Présentation du dossier par M. Dominique Ayer

« Conformément à la loi sur les sites pollués nous devons procéder à des travaux d'investigations sur deux sites potentiellement pollués.

Secteur Donzallé à Rossens

Ancienne décharge, sous investigation depuis plusieurs années. Nous devons compléter le dispositif de contrôle en réalisant 2 forages supplémentaires équipés de piézomètres.

Devis CHF 27 000.-

Secteur Motshéhi Vuisternens-en-Ogoz

« Ancienne décharge où nous devons installer 3 piézomètres dans le but d'établir le modèle hydrogéologique du site sur la base des prélèvements d'eau qui seront effectués.

Devis CHF 35 000.-

Ces travaux sont peuvent être subventionnés à un taux de 30 à 80 % des frais engagés par la commune et ceci conformément à la loi sur les sites pollués du canton de Fribourg.

Le montant de subvention ne peut pas être déterminé à l'avance. »

Art. 28 Contributions non remboursables – Pour les anciennes décharges

¹ Dans les limites des disponibilités, le Fonds contribue au financement des frais que les communes doivent engager pour l'investigation, la surveillance et l'assainissement des sites ayant servi en grande partie au stockage définitif des déchets urbains.

² La subvention est accordée uniquement si aucun déchet n'a été déposé après le 1^{er} juin 1999.

³ La subvention est de 30 % des frais imputables totaux à la charge des communes. Additionnée aux indemnités fédérales, elle ne doit pas dépasser 80 % des dépenses subventionnables.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Les sites concernés par cet objet figurent à l'inventaire cantonal. Les travaux d'investigation sont à la charge de la commune, des subventions pouvant être obtenues une fois l'état des eaux souterraines connu. La commission financière préavise positivement la demande de crédit de CHF 62'000.- pour cet objet. »

Discussion :

Aucune

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 62'000.- pour des travaux d'investigation sur les sites pollués ?

Le crédit d'engagement de CHF 62'000.- est accepté à la majorité évidente.

M. Yves Rumo remercie les membres de la commission des transports et routes qui l'on soutenu dans les dossiers présentés ce soir.

Vote global sur la totalité des investissements :

Acceptez-vous la totalité du budget des investissements tels que présentés ?

La totalité du budget des investissements tels que présentés est accepté à l'unanimité.

5. Budget 2023 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)

5.1 Budget du compte de résultats

Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier

« Selon la demande du Service des communes de l'Etat de Fribourg, les EMS rattachés directement à leur commune sont tenus de présenter dès le 1^{er} janvier 2022 leurs comptes et budget du compte de résultat 2023 en format MCH2, et le budget vous a été adressé dans la version MCH2.

Dans ce contexte, le HMG a également élaboré un règlement des finances selon MCH2 et basé sur le règlement communal des finances qui vous est également soumis pour approbation au point 6 de notre ordre du jour.

Une note explicative de la Direction du HMG est jointe à ces documents précisant les écarts des montants que je ne vais dès lors pas passer en revue.

Toutefois on remarque une augmentation due à l'indexation des salaires de 2.5% ; à l'augmentation des frais d'électricité compte tenu de la situation géopolitique actuelle, de la forte augmentation des primes d'assurance maladie et accident et des frais de marketing et communication ayant trait à l'image de notre institution.

On relève donc un total des charges de CHF 10'204'325.25, un total des produits de CHF 10'091'572.25 ainsi qu'un prélèvement sur les autres capitaux de CHF 112'752.29 qui équilibre ainsi le compte de résultat.

Comme indiqué par la note de la direction et selon les informations récente de la direction, le Service de la prévoyance sociale a confirmé l'augmentation du prix de pension dès le 1^{er} janvier 2023, passant ainsi de CH 105.- à CHF 108.- par jour ce qui comblera en partie le montant prélevé ci-dessus. »

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« Le budget du HMG 2023 présente un déficit de CHF 112'752.- pour un total de charges de CHF 10'204'325.25. Le déficit est principalement lié à l'exploitation, selon les informations échangées avec la direction du Home. La hausse de CHF 3.- du prix de pension, qui n'a pas pu être portée au budget, devrait couvrir ce déficit. A noter que la sinistralité importante au sein du personnel du home durant ces trois dernières années a eu un effet important sur les primes d'assurance perte de gain. Le prix de l'électricité, en forte augmentation, contribue également à l'alourdissement des charges. Compte tenu de ce qui précède, la commission financière émet un préavis favorable quant à ce budget. »

Discussion générale :

Aucune

Décision :

Acceptez-vous le budget du compte de résultats présentant un excédent de charge de CHF 112'752.- ?

Le budget du compte de résultats tel que présenté est approuvé à l'unanimité

5.2 Budget des investissements – crédit d'engagement

Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier

« Comme mentionné ci-dessus, les fiches d'investissements sont adaptées à la nouvelle terminologie de MCH2. Conformément au règlement de la CODEMS et selon la pratique, seuls les projets dont la charge est de plus de CHF 5'000.- sont prévus au budget des investissements.

Soit :

- un crédit d'engagement pour l'agrandissement de la cafétéria et la création d'une salle d'animation pour un montant de CHF 1'300'000.-.

Sachez que cet agrandissement offrira une qualité de vie bien supérieure à nos résidents. En effet la terrasse est très peu utilisée en raison des stores qui se relèvent systématiquement dès qu'il y a un peu de vent. De plus l'animation bénéficiera de sa salle où le matériel pourra être laissé et rangé sur place ce qui n'est pas le cas actuellement. Sachez encore que le fumoir pour les résidents sera remis aux normes auxquelles il ne correspond plus du tout et l'agrandissement de la cafétéria permettra de recevoir plus de monde. »

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« L'agrandissement de la cafétéria pour un montant de CHF 1'300'000.- fait partie des investissements portés au budget 2023. Les études préliminaires et la mise à l'enquête ont eu lieu cette année déjà. Les travaux à proprement parler se feront l'année prochaine.

La commission financière émet un préavis positif à cet investissements. »

Discussion :

M. Claude Chassot, cercle de Le Glèbe, à titre personnel

Il souhaite connaître la réflexion suivie pour présenter deux entreprises qui interviennent dans ce projet alors que l'on a des entreprises extrêmement compétentes dans la région

Mme Diana Carbonnier

Deux entreprises ont été sollicitées afin de connaître la faisabilité du projet. Par la suite, il y aura une mise au concours par notre bureau d'architecte qui se situe dans la région et l'on travaille déjà avec une entreprise de la région.

M. Bernard Eltschinger en qualité président du comité de direction du HMG

Il ne comprend pas la question de M. Chassot concernant ces deux entreprises. Nous avons mandaté une entreprise générale pour faire un avant-projet qui s'est associée avec l'architecte, M. Moullet de Rossens, soit deux entreprises de la commune, il ne voit pas où se situe le problème.

M. Claude Chassot répond qu'il n'y a aucun problème, il s'agit juste d'une question.

M. Bernard Eltschinger

Un contrat est signé avec l'entreprise générale jusqu'à la mise à l'enquête et jusqu'à l'obtention du permis de construire.

La réponse convient à M. Chassot.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 1'300'000.- pour l'agrandissement de la cafétéria ?

Le crédit d'engagement de CHF 1'300'000.- est approuvé à l'unanimité.

M. Bernard Eltschinger adresse ses remerciements au nom des résidents et du personnel du HMG.

Mme Diana Carbonnier

- un crédit-cadre de CHF 130'500.- pour la rénovation des sols de 45 chambres, par étape entre 2023 à 2025.

Comme précisé par la direction, les sols des anciennes chambres sont très abimés et doivent être refaits. Cette rénovation s'effectuera sur les 3 ans qui viennent.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Un crédit-cadre de CHF 130'500.- est aussi demandé pour la réfection, par étapes jusqu'en 2025 du sol des chambres. La commission financière émet un préavis positif à cet investissement. »

Discussion :

Aucune

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 130'500.- pour la rénovation des sols de 45 chambres, par étape entre 2023 à 2025 ?

Le crédit d'engagement de CHF 130'500.- est approuvé à l'unanimité.

Mme Diana Carbonnier

- un crédit d'engagement de CHF 11'000.—pour l'achat d'un projecteur équipé d'un détecteur de mouvement.

Ces appareils sont très importants pour les résidents atteints de troubles cognitifs.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« L'achat d'un projecteur pour CHF 11'000.- est également soumis au vote. Il est à noter que le nouveau règlement sur les finances du Home allégera la procédure pour les « petits achats ». La commission financière émet un préavis positif à cet investissements. »

Discussion :

Aucune

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 11'000.- pour l'achat d'un projecteur équipé d'un détecteur de mouvement ?

Le crédit d'engagement de CHF 11'000.-- est approuvé à l'unanimité.

Mme Diana Carbonnier

- un crédit d'engagement de CHF 7'000.- pour l'achat d'un outils de cuisine et de CHF 17'000.- pour l'achat d'une cellule de refroidissement

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« L'achat d'électroménager pour CHF 7'000.- et l'achat d'une cellule de refroidissement pour CHF 17'000.- sont également soumis au vote. Il est à noter que le nouveau règlement sur les finances du Home allégera la procédure pour les « petits achats ». La commission financière émet un préavis positif à cet investissements. »

Discussion :

Aucune

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 7'000.- pour l'achat d'un outils de cuisine ?

Le crédit d'engagement de CHF 7'000.- est approuvé à l'unanimité.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 17'000.- pour l'achat d'une cellule de refroidissement ?

Le crédit d'engagement de CHF 17'000.- est approuvé à l'unanimité.

Vote global sur la totalité des investissements :

Acceptez-vous la totalité du budget des investissements tels que présentés ?

La totalité du budget des investissements tels que présentés est accepté à l'unanimité.

6. **Règlement des finances du Home médicalisé du Gibloux (HMG)**

Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier

« Comme dit plus haut et, pour répondre aux exigences de la réforme MCH2, le Home du Gibloux s'est doté d'un règlement sur les Finances calqué sur le règlement des finances de la commune de Gibloux. Je vous remercie donc de bien vouloir l'accepter tel que présenté. »

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière constate que ce règlement reprend les critères du règlement communal de Gibloux sur les finances en conférant au Comité Directeur une compétence d'engagement jusqu'à CHF 50'000.- assurant ainsi une cohérence avec le règlement de la commune. Pour le reste, ce règlement n'appelle pas de remarque de sorte que la commission financière émet un préavis favorable à cet objet. »

Discussion générale :

Aucune

Discussion article par article :

Aucune

Décision :

Acceptez-vous le règlement des finances du Home médicalisé du Gibloux tel que présenté ?

Le règlement des finances du Home médicalisé du Gibloux est accepté à l'unanimité.

7. Proposition de la Commission financière – Octroi d'une ristourne d'impôts sur l'année 2022

Le Bureau a préavisé de recevable la proposition.

M. Pascal Krayenbühl, président de la commission financière

Les comptes présentent régulièrement des bénéfices dont 4,4 millions pour l'année 2021.

La commission financière émet la proposition suivante : « Si l'année 2022 devait boucler par un bénéfice substantiel, nous demandons que le Conseil communal évalue la possibilité d'une ristourne d'impôts pour ladite année ».

Discussion :

M. Jacques Crausaz

Au nom du Conseil communal, il adresse ses remerciements à la commission financière pour sa proposition.

La préoccupation de faire bénéficier les contribuables de la bonne situation financière de la commune est partagée par le Conseil communal.

Cette analyse aurait de tout façon été faite, et nous prenons très au sérieux la possibilité de réduire la fiscalité communale. Comme mentionné dans le programme de législature, nous saisissons toutes les opportunités pour la mettre en œuvre.

Cette proposition venant de la commission financière, nous en tirons l'enseignement que la baisse de la fiscalité communale prime sur la nécessité de contenir la dette communale qui était le discours de la commission financière de la législature précédente.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de la Commission financière telle que présentée ?

La proposition de la Commission financière est acceptée à l'unanimité.

8. Informations et communications du Conseil communal

Plan de législature – situation de la consultation, M. Julien Gremaud

Un premier point d'information de la part du Conseil communal, s'agissant de la consultation du plan de législature. Le délai avait été prolongé au 14 novembre 2022. Le Conseil communal a pris connaissance des éléments apportés par les différents groupes et commissions. Il planche actuellement sur celui-ci.

Un retour pourra vous être transmis dans le courant du premier trimestre 2023.

Pénurie d'énergie – rappel des mesures communales, M. Julien Gremaud

Le Conseil communal a pris diverses mesures dans le cadre de la pénurie d'énergie. Des mesures d'économies ont été décidées et celles-ci sont en train d'être mises en place. Je ne vais vous faire l'affront de refaire toute la liste puisque celle-ci est publiée sur le site internet de la Commune.

S'il y a des questions quant aux mesures prises, le syndic est à votre disposition.

Pour ce qui est des mesures en cas de pénuries d'énergies, nous travaillons actuellement à l'établissement des différents plans, de concert avec l'ORCOC régional ainsi qu'avec la Commune de Hauterive FR. Sitôt que des décisions auront été prises, vous en serez également informés.

Election au Conseil communal – reconstitution, M. Julien Gremaud

Le Conseil communal se joint au syndic pour féliciter M. Pascal Cudré-Mauroux pour son élection au Conseil communal. Dès le mois de janvier 2023, nous nous attacherons à formaliser une reconstitution que nous vous présenterons dès qu'elle aura été validée.

Extension de l'école de Rossens, M. Fabien Schafer

« Je ne reviens pas sur le contexte de l'extension de l'école de Rossens. En effet, notre Syndic, responsable du Dicastère des Ecoles depuis le début de la législature, vous a régulièrement informés de l'avancée des travaux. Comme je remets mon mandat de président de la commission de bâtisse à la fin de l'année, je me permets de vous communiquer un état des lieux, et celui-ci n'est malheureusement pas des plus favorables.

- A ce jour, nous avons attribué 82% des CFC ;
- Un dépassement d'environ 4% a été constaté (après prélèvement sur les réserves), principalement sur le CFC bois dont le budget planifié a été dépassé de CHF 450'000.-. Nous payons donc un contexte économique défavorable, en raison de la guerre en Ukraine

et des retombées de la pandémie de COVID-19. Les milieux de la construction sont mis sous pression et cela se répercute sur les maîtres d'ouvrage.

- Cette nouvelle fut donc un choc et surtout un atterrissage dans la réalité du marché actuel dont la seule certitude est l'incertitude. Tenant compte des dépassements régulièrement constatés dans les ouvrages publics d'autres Communes ou Association de Communes depuis 2019 – à hauteur de 10, 15, voire 20%, nous nous en sortions finalement pas si mal en restant dans la marge de +/- 5%. Aussi, nous avons prévu de vous soumettre un crédit complémentaire lors de cette session de décembre, en profitant d'y ajouter certains imprévus :
 - o Un montant de CHF 50'000.- pour équiper le toit de manière intégrale de panneaux solaires (conformément aux vœux des membres du Conseil général) ;
 - o Un montant d'environ CHF 55'000.- pour les travaux imprévus de ruissellement, conformément aux nouvelles exigences de l'ECAB ;
 - o Le montant pour le CFC bois précité, pour l'essentiel, soit CHF 300'000.- après déduction d'une partie de la réserve liée au renchérissement, à savoir CHF 150'000.-. Les autres postes s'équilibraient au regard de leur plus- ou moins-values.

Toutefois, notre mandataire assumant l'ingénierie nous a signalé dès le mois d'août 2022 de potentiels problèmes en lien avec la structure actuelle du bâtiment. Ces problèmes se sont toujours plus confirmés jusqu'à la réception d'un rapport accablant en octobre dernier. Ses conclusions : la réalisation de l'école de Rossens ne correspond pas aux plans d'exécution, rapport circonstancié à l'appui. Les solutions ? Des renforcements de lames en carbone aux plafonds.

Mais très vite, les solutions apportées se sont complexifiées (ajout de lames carbonées également sur les sols, divers renforcements sur les murs, ajout de piliers, etc.), ce qui s'est accompagné de très nombreuses incohérences toujours plus perceptibles de la part de l'ingénieur en charge du dossier. Résultat, nous aurions dû ajouter aux montants déjà énumérés près de CHF 700'000.- rien que pour du renforcement en y intégrant des travaux complémentaires dans les classes non touchées.

Face à cette ampleur, le Conseil communal a commandé en urgence une contre-expertise, un deuxième avis. Je vous la fais courte : la contre-expertise réduit à néant les conclusions de notre mandataire. Si un léger renforcement est nécessaire, il ne dépasse pas ce qui était prévu initialement dans le projet. Nous avons donc convoqué la direction générale de notre mandataire, qui est un bureau d'ingénieur réputé et actif dans toute la Suisse. Cette dernière a découvert l'ampleur de l'incompétence de la personne en charge de notre dossier et rejoint dans les grandes lignes les conclusions de la contre-expertise → l'ingénieur en charge du dossier ne travaillera plus sur notre dossier, ni d'ailleurs auprès de notre mandataire.

Notre DT, le bureau Lateltin-Monnerat, un bureau réputé de la place fribourgeoise, nous l'a confirmé : ils n'ont jamais vu pareils problèmes sur un chantier depuis leur fondation.

Il faut être transparent : les conséquences sont potentiellement catastrophiques : nous travaillons depuis le début l'été sur des plans avec des renforcements toujours plus importants, puis nous devons maintenant réadapter l'ensemble du projet au regard de l'état actuel. En parallèle, je vous fais grâce des autres problèmes découverts et constatés depuis la fin de l'été dans le travail de l'ingénieur : erreur dans les soumissions préparées par l'ingénieur, offres complémentaires dépassant les marges contractuelles approuvées par l'ingénieur, manque de proactivité, etc. etc.

Nous travaillons actuellement ardemment avec notre mandataire et l'expert ayant rendu son 2^e avis pour voir dans quelle mesure nous pourrions remettre le train sur les rails et reprendre le chantier – que nous avons dû suspendre à fin novembre – dans les plus brefs délais. Vu ces discussions et travaux, nous ne pouvons pas vous donner plus de détails pour l'heure. Mais le Conseil communal vous reviendra lors du prochain Conseil général, une fois la situation intégralement connue tant dans son calendrier, sa situation financière que les dommages liés aux problèmes que je vous ai mentionnés.

Toutefois, je peux déjà annoncer que, malheureusement, il faut s'attendre à un crédit complémentaire conséquent qui tiennent compte des retards qui seront pris sur le chantier – notamment la prolongation de la location des containers – mais également des éventuels renchérissements de la matière première et des plus-values éventuelles des entreprises – tout dépendra de quand nous pourrons reprendre le chantier.

Enfin, les travaux sur l'ancienne école de Rossens – tributaires de l'avancée des travaux sur le bâtiment B – seront également décalés.

Dans un tel contexte et comme dit, le dossier sera intégralement mis à plat avec un état des lieux complets d'ici la fin de l'année et une solution qui soit pérenne pour la suite du chantier : l'objectif est de reprendre les travaux sereinement en 2023 et de réduire au maximum les conséquences calendaires et économiques.

Le Conseil communal met tout en œuvre pour remettre le train sur de bons rails. »

Fin de mandat de Fabien Schafer, M. Julien Gremaud

« Un dernier point d'information – ou plutôt un point de remerciement devrais-je dire. Comme vous le savez, et comme nous vous l'avons rappelé à plusieurs reprises, cette séance du Conseil général sera la dernière de M. Fabien Schafer en tant que Conseiller communal. Je vais donc vous prendre encore quelques instants.

Cher Fabien,

Cela fait maintenant plus de douze ans que tu assumes une responsabilité communale. J'ai tenté de retrouver ton élection en 2010, mais je n'ai pu retrouver que ta réélection de 2011, où tu avais été réélu après avoir rejoint le Conseil communal de Farvagny au cours de la législature précédente. Cela ne démontre pas seulement que l'accès informatique aux archives devrait être amélioré, mais cela prouve surtout ton engagement de longue date.

Lors de la fusion de 2016, tu as décidé de continuer l'aventure, connaissant déjà, en tant que responsable du Dicastère des écoles à Farvagny, les importants défis auxquels tu devrais faire face. Combien d'heures passées au téléphone, combien de mails, combien de feuilles de brouillon pour décider d'une variante pour la politique scolaire ? Certainement innombrables. Tu n'aimes pas qu'on te le dise, mais il y a également un domaine qui me tient à cœur et pour lequel tu as œuvré sans compter : celui de la politique enfance et jeunesse. En 2016, nous partions d'une feuille blanche, d'une absence totale de ligne politique. Certes la CEJ de l'époque t'avait alors soutenu, mais c'est finalement bien toi qui étais la locomotive du train de projets et de mesures qu'allait alors prendre la Commune. Les projets développés fonctionnent : au niveau du Canton, on les prend d'ailleurs souvent en exemple.

En 2021, non content d'avoir passé cinq ans à courir dans tous les sens, tu prends la décision – comme la plupart de tes collègues – de continuer l'aventure Gibloux. Mieux encore, tu te proposes pour la syndication et tu l'obtiens lors de la première séance du Conseil communal. Tu mets alors beaucoup de choses en place tout en mettant l'accent sur un renforcement (et non une professionnalisation) de l'administration communale. Bien que certains bloquent face aux nombres d'EPT requis, tu défends le projet du Conseil et obtiens finalement la validation attendue par le Conseil général. Cela marque alors une autre révolution à Gibloux : celle de l'optimisation de l'administration communale.

Et puis, au mois de mai 2022, tu nous informes que tu as finalement pris la décision de quitter ton mandat communal en raison de ton nouvel engagement professionnel. Encore une fois, tu acceptes de rester au service de la population giblousienne en repoussant ta démission du Conseil communal à fin décembre 2022. Si la pilule fut difficile à avaler, nous ne pouvions que te souhaiter plein de succès dans le cadre de ta nouvelle fonction, qui te permet d'allier deux de tes passions : la politique (malgré tout) et le droit administratif.

Cette décision n'a certes pas été simple pour toi. Je sais la passion que tu as pour la « chose communale », cette même passion qui nous maintient éveillé parfois tard le soir pour terminer ou compléter un dossier, qui nous fait souvent quitter notre foyer et qui – parfois – nous empêche de dormir. Tu baignes dans celle-ci depuis tes vingt ans, soit quasiment depuis le début de ta vie d'adulte. Au cours de ces longues années, tu as développé un sens politique aigu, une intelligence de dialogue et une capacité d'écoute importante. Toutes ces qualités ont toujours été mises à profit de la Commune de Gibloux et de ses citoyennes et citoyens.

Te connaissant, tu n'aimes pas te jeter des fleurs. Tu n'apprécies pas tellement non plus que l'on te fasse des honneurs. Non pas que tu y sois allergique, mais tu préfères agir « dans l'ombre » et sans vouloir te mettre trop en avant. Mais il est ce soir l'occasion de le faire. Et j'ose l'affirmer : les nombreuses questions qui se posaient dans tes Dicastères successifs ont trouvé réponse et des solutions ont pu être esquissées, et cela grâce à ton dynamisme, à ta capacité de synthèse ou encore à ta volonté de toujours rechercher les meilleures solutions pour le bien-être de la population. Même si les défis sont encore nombreux pour la Commune de Gibloux, tu as indubitablement apporté ta pierre à l'édifice, et je ne parle pas là de l'école de Rossens.

Je pourrais m'étaler de longues minutes encore pour rappeler les diverses étapes de ta vie politique communale, énumérer les projets défendus et les organes intercommunaux dans lesquels tu t'es investi, dans l'ombre encore une fois, pour défendre les intérêts de Gibloux. Je ne vais néanmoins pas rallonger mes propos, puisque tu as bien compris l'essentiel.

Tes qualités ont assurément été un atout pour Gibloux jusqu'à ce jour. Pour les avoir mises à disposition de la Commune et au service de la population, mais aussi pour toutes tes qualités humaines, le Conseil communal ainsi que l'administration communal se joignent à moi pour te remercier de ces années de collaboration (au pluriel ou au singulier). Nous te disons un grand MERCI pour ton dévouement et ton investissement, et te souhaitons bon vent pour la suite. »

M. Fabien Schafer est très touchés par le discours de M. Julien Gremaud et l'en remercie.

Démission du Conseil communal, M. Fabien Schafer

« C'est non sans émotion que je rends mon tablier. La Commune m'aura effectivement accompagné - à ce jour - plus d'un tiers de ma vie, ce qui laissera immanquablement un vide. Cela d'autant plus que depuis 2010, les choses ont tellement changé, avec, en particulier, une fusion des Communes qui aura marqué cette dizaine dans le Gibloux. Les travaux de préparation à la fusion sont véritablement montés en puissance au début de la législature 2011-2016, jusqu'à ce fameux mois de novembre 2014 où la population giblousienne glissa un OUI dans l'urne. Cela a donc continué de plus belle avec son entrée en vigueur au 1er janvier 2016. S'en suivra cinq premières années de mise en œuvre valant plutôt 10, voir 15 ans de mandats vu l'immensité de la tâche accomplie par les membres de l'exécutif, mais également par le personnel communal.

Est-ce que tout a été fait juste ? Assurément que non. C'est le propre d'une fusion, il faut avancer vite pour continuer à assumer les prestations et des erreurs sont forcément commises. Et tout changement apporte également son lot de mécontents. Mais il faut toujours garder à l'esprit l'objectif : la réalisation effective de la fusion. Et le chemin est encore long : s'il fallait 10 ans pour des fusions ordinaires - comme Le Glèbe ou Farvagny - afin de véritablement digérer ces regroupements et trouver un rythme de croisière mais aussi bénéficier de ses améliorations, il ne faudra pas moins pour Gibloux. Si les rails sont posés, il sied maintenant de faire avancer le train et de réaliser pleinement nos ambitions.

Tenant compte des échanges qui ont eu lieu lors de cette session à propos de la fiscalité communale, j'aimerais - vu que j'ai une dernière fois la parole - rappeler à l'instar de M. le Conseiller général Léo Bulliard hier soir que la Commune connaissait 46 millions de dettes au 1er janvier 2016. Chaque Commune a apporté son lot de jolis cadeaux, mais aussi de fruits empoisonnés. Toutes les Communes à part Rossens ont vu leurs impôts baisser et il y avait une crainte compréhensible que les impôts ne doivent ré augmenter. Gibloux supporterait-elle ses charges ? Voilà la question qui était sur la table en 2016. Et la réponse, nous la connaissons désormais : oui, mais rappelons-nous que nous n'avons pas encore - et de loin - réalisé pleinement la fusion. Tant de choses restent à faire, notamment au niveau des écoles et de nos infrastructures, mais également avec la réalisation de nos divers plans du type PAL ou PGEE. La réalité n'est pas toujours autant rose qu'annoncée initialement, à la fusion, par les anciennes Communes. Mais, aujourd'hui, nous savons une chose : nous pourrons y faire face avec sérénité vu que nous avons uni nos forces. L'apport de la fusion est en ce sens une réussite.

Depuis la fusion, la moyenne générale des prestations assumées a augmenté de manière importante, et de nombreux retards ont été, pu être annulés dans les services disparates de nos anciennes Communes, ce qui sert directement les intérêts de nos concitoyennes et concitoyens. La mise en commun de nos ressources a également pu soulager les finances apportées par les anciennes communes qui - seules - auraient vu leurs capacités de développement fortement restreintes – même Rossens. En termes d'aménagement du territoire, l'union des forces a donné plus de possibilités. Le Plan de législature annonce même des développements importants d'ici 2030, avec le maintien dans chaque ancienne Commune d'un lieu central de vie et le développement de nouvelles infrastructures. Ces objectifs seront possibles, notamment grâce à votre soutien à la vision du Conseil communal d'étoffer l'administration communale. Plus professionnelle, plus étayée, sa force de frappe sera d'autant plus grande et les projets se concrétiseront plus rapidement. Ces effets sont attendus dès le début 2023, comme déjà annoncé.

Cette vision qui était d'avoir le souci de réaliser réellement la fusion d'ici 2030, avec de meilleures prestations et infrastructures, la favorisation de la vie villageoise et du dynamisme de notre Commune, tout en baissant la dette et permettre de léguer aux générations suivantes une Commune saine, efficace, modèle et offrant de larges prestations à tous les niveaux est donc une vision tout à fait réaliste et il sied de conserver cette ambition.

Mais faudra-t-il avoir le courage de prendre les bonnes décisions, au bon moment. Cela impliquera également de faire des choix : nous ne pouvons pas nous battre sur tous les tableaux et nous ne saurons regarder l'avenir avec les lunettes du passé. Tant d'exemples seraient à citer, p. ex. en termes de gestion du parc immobilier communal : mieux vaut fermer des bâtiments n'ayant plus d'utilité communale et développer les prestations pour tout un chacun dans des pôles - à l'instar de ce qu'avaient par exemple fait Rossens, Le Glèbe et Farvagny - que de conserver des gouffres financiers et énergétiques qui ne servent plus à personne. Il s'agit ni plus ni moins d'une gestion efficace de nos biens, même si je peux bien évidemment entendre que cette vision soit circonstanciée et étayée.

En terme d'imposition, réalisons pleinement la fusion, donnons ce coup de collier pour permettre à Gibloux de réellement trouver son rythme de croisière, avant de baisser - si possible - de manière durable nos impôts, ce qui sera également un juste retour aux citoyennes et citoyens.

En termes de cohésion, nous devons plus encore affirmer l'identité giblousienne et arrêter de jalouser certaines anciennes Communes et villages. Nous sommes toutes et tous dans le même bateau, nous devons ramer ensemble dans l'intérêt supérieur de notre Commune et regarder l'horizon, les prochains buts à atteindre.

Mais je ne vais pas commenter tous les dossiers qui se présentent aujourd'hui à notre Commune. Il vous reviendra - désormais sans ma modeste contribution - de mener à bien ce gros et magnifique bateau qu'est Gibloux. Il y a tout pour bien faire, pour faire de Gibloux une Commune qui rende fière sa population et qui réponde à ses attentes.

Notre / votre rôle d'élu est un privilège, celui de servir cette noble institution qu'est la Commune.

J'ai toujours affirmé que les Communes sont le cœur de la démocratie helvétique, là où les gens se rencontrent, vivent tant d'émotion à travers les événements de la cité, ce qui est particulièrement vrai à Gibloux avec le fort dynamisme de notre population, de nos sociétés sportives et culturelles, de notre économie. La Commune est aussi - pour beaucoup de citoyens - la première porte des Autorités étatiques. Cet échelon politique dans lequel nous évoluons permet de conserver ce lien fort avec les gens, d'échanger et de répondre aux préoccupations locales. Mais il faut veiller à ne pas basculer dans des réponses trop facilitatrices, ne pas céder à tous les caprices et conserver à l'esprit l'intérêt général, défendre cette majorité souvent silencieuse mais qui est responsable, qui souhaite une Commune bien gérée, efficace et qui permet à la population de s'épanouir. Cela n'est pas toujours évident, notamment aussi du fait de la complexité des dossiers et de leur variété. Mais c'est également ce qui fait que cet engagement au sein de l'exécutif est tellement riche : nous touchons à tout. Un matin, vous vous trouvez à visiter une step, puis vous enchaînez avec une commission de bâtisse, avant de visiter des forêts l'après-midi et discuter budget à la séance du soir. Tant d'événements avec la population giblousienne ou dans le district, tant de débats autour de la table du Conseil communal ou devant cette Assemblée. Bref, siéger dans un exécutif est certes astreignant, mais tellement enrichissant. C'est une chance - et je m'estime heureux - que j'ai pu m'y atteler durant toutes ces années et je suis reconnaissant de l'opportunité qui m'a été offerte en 2010, respectivement de la confiance témoignée élection après élection par la population. Je vous souhaite à toutes et tous sincèrement bien du plaisir dans la poursuite de votre mandat et profite de féliciter également mon successeur, M. Pascal Cudré-Mauroux.

Enfin, l'engagement communal, c'est avant tout le contact avec les gens, les collègues et le personnel. Je tiens à remercier toutes les personnes avec qui j'ai eu l'honneur et le plaisir de travailler durant toutes ces années. Je n'arriverai pas être exhaustif, mais je citerai :

*- **Bernard Eltschinger**, mon premier Syndic à Farvagny qui aura beaucoup influencé ma manière de faire de la politique ; je profite également de le remercier pour avoir accepté la présidence du HMG depuis 2021 où il accomplit le travail qu'il faut et comme il le faut ;*

*- **Claudine Pochon**, ancienne secrétaire de la commission scolaire de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz puis Cheffe de l'Administration scolaire et extrascolaire de Gibloux, qui m'aura secondé dans la gestion des affaires scolaires et extrascolaires durant 10 ans avec bienveillance, souplesse et compétence ;*

*- **Brigitte Cottet**, que je côtoie depuis 2010 et qui a toujours été un soutien incommensurable, en particulier lors de ma Syndicature : je ne connais personne de plus efficace qu'elle, c'est l'efficacité incarnée et je la remercie vivement pour son engagement sans faille ;*

- mes collègues successifs du Conseil communal ; je m'attarderai sur chacun d'entre vous lors de notre clôture interne entre 18 yeux si vous le permettez ;

- et, de manière générale, je remercie l'ensemble du personnel communal - en particulier le Secrétariat général et les Chefs de Service, mais également les membres du législatif avec qui j'ai eu le privilège de travailler et faire avancer la cause giblousienne durant toutes ces années. Un immense MERCI.

J'aurais sincèrement souhaité pouvoir terminer la législature et assumer mon mandat, mais l'opportunité de faire de cette passion pour la chose publique ma profession était trop grande pour ne pas la saisir. En outre, je ne vous cache pas être quelque peu épuisé et malgré tout me réjouir d'être le 1er janvier. L'engagement à l'exécutif est passionnant, mais demande beaucoup ! Je ne doute pas que vous le comprendrez mon choix et vous en remercie. Et ne vous en faites pas pour moi, le vide sera très vite comblé.

*Je souhaite à la Commune de Gibloux plein succès pour son avenir et me réjouis d'observer son évolution en tant que simple citoyen. Au plaisir de nos prochaines rencontres...et que vive Gibloux !
Merci de votre attention. »*

M. Julien Gremaud

Le Conseil communal souhaite à toutes et tous une belle période de l'Avent et de belles fêtes de fin d'année.

9. Informations et communications du Bureau

Dates des séances 2023 du Conseil général

- 29 mars 2023
- 30 et 31 mai 2023
- 5 octobre 2023
- 4 et 5 décembre 2023

Au nom du Conseil général par l'intermédiaire de son Bureau, la présidente adresse ses remerciements et félicitations à M. Fabien Schafer pour son investissement et l'immense travail effectué depuis de nombreuses années au service de la commune de Farvagny d'abord puis celle de Gibloux :

« Ta capacité de travail, ton efficacité et ton humilité nous ont particulièrement marqué, par ailleurs nous remercions également ta compagne qui a accepté que tu t'investisses pour la collectivité publique.

Cher Fabien, le Conseil général te souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans le cadre de ta nouvelle fonction professionnelle et se réjouit de partager avec toi un dernier verre après la séance.

A titre personnel, étant toujours un peu bulloise, je suis certaine que tes qualités seront appréciées à leurs justes valeurs par les gruyériens.

Bonne suite. »

Un présent est remis à M. Fabien Schafer.

10. **Divers**

La parole n'étant pas demandée, la présidente remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 20h40.

Approuvé, le 29 mars 2023

La Secrétaire


Nadia Galley

La Présidente


Catherine Ducrest